



rapport de gestion

DE LA BANQUE FRANC-COMTOISE

2009



CRÉDIT AGRICOLE
FRANCHE-COMTÉ
BANQUE & ASSURANCES

sommaire

Rapport de gestion	1
Comptes consolidés	19
Annexes aux états financiers	33
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés	95
Comptes individuels	98
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	137
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes	140
Résolutions de l'Assemblée Générale	142



■ Rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2009

1. L'environnement économique et financier en 2009

► Au niveau international, l'économie est en phase de sortie de récession qui a marqué par son ampleur et sa durée. La crise cyclique a fortement impacté les volumes de production industrielle, les programmes d'investissement privé sur le premier semestre 2009. L'activité mondiale sur 2009 s'est contractée de 0.9% sensiblement en deçà du rythme de croissance de 3% constaté l'année précédente. L'action coordonnée des Etats au travers des plans de relances a contribué au retour de la croissance économique au second semestre. Les disparités de croissance entre les différentes zones géographiques subsistent. L'Asie est la zone dont le développement économique demeure le plus élevé en 2009. Le taux de croissance à 8.5% pour 9% en 2008 de la Chine contribue fortement à cette progression. Malgré la sortie de la récession au second semestre 2009, en rythme annuel l'activité en zone Euro décroît de 3.9% contre une croissance de 0.6% en 2008. L'économie américaine également a rebondi au second semestre mais n'a pas pu compenser la première partie de l'année pour décroître sur l'année de 2.5% contre un rythme de croissance à 1.1% en 2008. La remontée du chômage de 6.4% en 2008 à 10.1% en 2009 a fortement pesé sur la consommation des ménages et l'investissement des entreprises. Le dollar a servi de valeur refuge au premier trimestre s'appréciant contre l'euro. Dès la normalisation des échanges le différentiel de taux entre les deux zones a conduit l'euro à s'apprécier face au dollar.

Les Banques Centrales ont conduit une politique accommodante par des mesures d'assouplissement exceptionnelles des conditions d'accès aux refinancements visant à fluidifier les marchés de capitaux. La relance des transactions s'est opérée dans un premier temps sur le marché interbancaire puis pour les émissions adossées à des créances hypothécaires et progressivement les émissions obligataires senior permettant une baisse des prix du crédit. Le marché de taux courts est désormais bas des deux côtés de l'atlantique. La Banque Centrale Européenne a baissé de 1.5% le taux de refinancement pour le porter à 1% en mai 2009. La moyenne des taux des obligations d'état français à 10 ans s'établit à 3.64% sur 2009 contre 4.24% en

2008. La Réserve Fédérale a maintenu le taux des Fed Funds à 0.25% sur toute l'année 2009.

Le marché de la dette privée affecté par l'augmentation des primes de risque qui ont dépassé 4% pour les titres de l'indice des obligations privées non financières au premier trimestre, se normalise progressivement pour atteindre 1.68% fin 2009. Les cours du pétrole et des métaux de bases ont fortement rebondi en 2009.

Les marchés d'actions ont bénéficié du retour de la croissance économique et de l'appétit pour le risque. La performance des marchés actions américaines représentée par le S&P 500 s'établit à 23.45%. Les marchés émergents ont rebondi fortement de 53.3%. L'indice phare du marché des actions japonaises le TOPIX a progressé de 2%. Le marché actions français a enregistré une hausse de 17.98 %, plaçant la performance de l'indice hexagonal en phase avec le marché européen à 17.36%.

► En France, le rebond de l'activité constaté sur les trois derniers trimestres n'a pas permis d'éviter le recul de 2.3% de l'économie français sur l'exercice 2009. Le repli de la production industrielle de 12.8% et la baisse de l'investissement de 7.1% sont moindres que ceux constatés dans l'ensemble des pays de la zone euro. L'économie française a bénéficié de la croissance de la consommation (+ 0.6%) et de la bonne tenue des exportations. Le taux de chômage a augmenté sur 12 mois de 1.7% pour atteindre 9.13% en septembre 2009. Cette tendance a été marquée sur le premier semestre 2009 ; le dernier trimestre montre une stabilisation.

► En Franche-Comté, l'impact du ralentissement de l'activité économique s'est matérialisé par un niveau très inférieur à sa moyenne de longue période du taux d'utilisation des capacités de production. Sur un an, l'emploi régresse de 4.4%. La dégradation de l'emploi industriel est la plus marquée -6.3%, la construction subit également les effets du ralentissement -5%, le secteur tertiaire est le moins affecté mais baisse de 3%. Le taux de chômage en Franche-Comté s'établit à 9.4 % en septembre 2009 en hausse de 2.5 points. Une baisse 0.2 point est constatée sur le dernier trimestre mais ne permet pas de repasser en dessous de la moyenne nationale.

2. Les éléments caractéristiques de 2009

2.1. Le développement commercial

Dans le droit fil de notre projet d'entreprise « Franche Comté 2012 ; Aller plus haut », centré sur la qualité de la relation client, l'année 2009 a démontré le dynamisme commercial dans un environnement marqué par le ralentissement d'activité économique de la région.

L'encours des crédits s'établit à 7.7 Mrds€ en légère progression. Cette évolution traduit la politique d'accompagnement des projets du territoire dans un contexte de recul de l'investissement au premier semestre 2009. Le montant total des réalisations de nouveaux prêts à moyen et long terme, s'est établi à 1 024 M€, dont 514 M€ pour le seul secteur de l'habitat.

La collecte client, avec un encours à 9.15 Mrds€ a également augmenté de 4.6%. La production collecte s'est concentrée sur les émissions à moyen terme (+33%) et le compartiment des produits d'assurance vie (+4.1%) au détriment des dépôts à terme affectés par la baisse des taux court qui enregistre un recul de 39%. La progression des parts de marché collecte « total dépôts » entre novembre 2009 (26.74%) et novembre 2008 (25.96 %) matérialise cette très bonne performance. Sur cette période la part de marché des comptes sur Livrets progresse de 4.77% pour atteindre 15.89% grâce au succès de la commercialisation du Livret A.

Dans le même temps, **l'équipement de la clientèle** en produits et services a fortement évolué avec un accroissement de plus de 59 492 produits. A signaler en particulier le succès de l'équipement en Livrets A et Cartwin, qui permet d'ajouter au moyen de paiement de nouvelles garanties et la possibilité d'un crédit revolving.

Cette dynamique globale de succès n'a pu se faire que grâce à la forte mobilisation des équipiers autour de nos axes prioritaires de développement qui s'inscrivent dans le cadre d'une relation durable avec nos clients : accroissement des entrées en relation avec de nouveaux clients, gain de part de marché sur le segment des jeunes, renforcement de nos positions sur le segment

des frontaliers, conquête de nouveaux clients Suisses, montée en puissance de nos activités sur le segment « haut de gamme », élargissement de notre offre assurances, élargissement de notre sociétariat.

Ces axes prioritaires ont été également servis par **la mise en marché de nouveaux produits** : la Carte Mozaïc M6 pour le segment jeune, l'Eco-prêt à taux zéro destiné aux financements de travaux de rénovation afin d'améliorer la performance énergétique des logements anciens.

Notre projet d'entreprise « Franche Comté 2012 » intègre l'amélioration de l'efficacité des processus, cette année le Nouveau Processus Crédit alliant la gestion électronique des documents par scanérisation des pièces du dossier et une instruction guidée permettant un traitement en temps réel du back-office.

2 agences auront été transformées pour mieux répondre aux besoins de nos clients en privilégiant la relation et l'activité de conseil en 2009.

La Caisse Régionale agit aujourd'hui pour préserver notre environnement de demain en adoptant un plan d'action basé sur les conclusions du premier bilan carbone réalisé en 2009. La mise en place de 580m² de panneaux photovoltaïques est une des actions les plus visibles de notre démarche en faveur de l'environnement.

La caisse régionale a mis en place le dispositif MARC (Mesures d'Aides en Réponse à la Crise) de soutien aux hommes et aux femmes qui viendraient à perdre leur emploi courant 2009. Ce dispositif d'accompagnement comprend l'étude et la proposition d'éventuelles solutions pour faire face aux crédits en cours et l'exonération systématique de certains frais de gestion liés au fonctionnement du compte.

2.2. Gestion et résultats financiers

Le Produit Net Bancaire s'établit à 272.4 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2008. L'évolution du PNB d'activité de 4.3% a bénéficié de la progressive normalisation des

taux de refinancement et de la dynamique commerciale de vente de services.

Les revenus du portefeuille ont fortement contribué à la hausse du PNB après une année 2008 marquée par la crise de confiance des marchés financiers, au travers de reprises de provisions et de la prise de plus values dans le cadre de la politique d'optimisation de la gestion financière

Dans le même temps la maîtrise de l'évolution de tous les postes de dépenses a permis une baisse de 2.2% des **charges de fonctionnement nettes** qui s'établissent à 139.4 M€.

Le **résultat brut d'exploitation** est en progression de 26.9% à 133 M€.

L'encours des CDL augmente de 41.6% à 246.5 M€. Le ratio CDL/Créance passe à 3.2% en 2009 contre 2.3% en 2008

L'**incidence nette du risque crédit** atteint 64 M€ en 2009 pour 29 M€ en 2008. Cette évolution traduit une évolution défavorable des principaux secteurs d'activité industrielle en Franche Comté. Le **ratio de couverture des risques** s'établit à 66.2% en 2009.

Après prise en compte des dotations nettes de 9.8 M€ aux provisions pour risques et charges, le **résultat d'exploitation** ressort en baisse de 9.3%.

Après prise en compte de la charge fiscale, le **résultat net** s'inscrit en baisse de 26% à 46.5 M€.

Le **coefficient d'exploitation** est en baisse de 6.5 points pour atteindre 51.2% en 2009.

Le **ROE** s'élève à 6.5% en 2009

3. Les comptes sociaux

Le total du bilan **9.0 Milliards d'€** est inchangé par rapport à 2008.

3.1. Actif (mouvements les plus significatifs)

Opérations interbancaires et assimilées à 66.74 M€,

Elles sont constituées pour l'essentiel des caisses agences et banques centrales pour 54.48 M€, pour 4.26 M€ de prêts de syndication et 4.08 M€ de prêts participatifs à l'organisme de caution « Crédit Logement ».

Opérations internes au Crédit Agricole à 360.64 M€,

Elles baissent de 11.78 M€, soit 3.16%. Les comptes ordinaires baissent de 30.27 M€, et les comptes et avances à terme augmentent de 18.50 M€ :

- baisse du compte courant CASA de 271 M€ à 251 M€,
- augmentation de 18.58 M€ de nos autres dépôts et avances.

Opérations avec la clientèle à 7.60 Milliards d'€,

L'encours des créances à la clientèle est resté stable. Ce sont 1 024 M€ de crédits à moyen et long terme qui ont été distribués. Les réalisations se répartissent comme suit par objet et par type de clientèle :

Réalisations de prêts en K€	31.12.2008	31.12.2009
• Trésorerie et assimilés	192 364	193 067
• Équipement	343 794	317 336
• Habitat	694 574	513 890
- dont prêt à taux zéro	17 918	17 406
• Crédits export		
• Autres crédits		
Total	1 230 732	1 024 293

Réalisations de prêts en K€	31.12.2008	31.12.2009
• Agriculture	115 825	121 166
• Coopératives	7 694	6 349
• Promoteurs immobiliers	698	747
• Autres professionnels	166 094	118 438
• Entreprises	89 706	95 563
• Particuliers	791 362	616 944
• Collectivités publiques	39 282	52 192
• Collectivités privées	3 351	6 066
• Clientèle financière	16 720	6 828
Total	1 230 732	1 024 293

Opérations sur titres avec un encours de **361.76 M€**. Ce poste augmente de 32.63 M€ (augmentation de notre portefeuille d'OPCVM de 53.69 M€ pour un stock de 248 M€, diminution de l'encours de BMTN de 8.6 M€ et des obligations pour 14.71 M€ avec un stock final de 79 M€).

Valeurs immobilisées avec **510.24 M€** se maintiennent. Ce poste est pour l'essentiel constitué de titres de participation et assimilés pour un montant de 421.51 M€, soit + 2.64% essentiellement dû à l'augmentation de capital de SAS RUE LA BOETIE et des immobilisations à hauteur de 70.22 M€ en diminution de 8.44%.

Comptes de régularisation et actifs divers avec **168.53 M€**. Ce poste enregistre une baisse de 21.10 M€, soit 11.13%. Ses principales composantes sont :

- autres actifs pour 119.26 M€,
- comptes de régularisation et d'encaissement pour 49.27 M€.

3.2. Passif (principales évolutions)

Opérations interbancaires et assimilées

2.35 M€, baisse de -94.07% par rapport à 2008. Cette variation est due au transfert de l'emprunt CALYON sur la ligne Opérations internes à hauteur de 37.04 M€. Ce poste est essentiellement composé de la ligne Comptes et emprunts.

Opérations internes au Crédit Agricole : 6,18 milliards d'€ en progression de 2.92%.

Hormis les comptes de trésorerie internes d'un montant global de 245.25 M€, les principales composantes de ce poste sont :

- les avances traditionnelles pour 0.43 Milliard d'€,
- les refinancements à taux de marché pour 2.55 Milliard d'€,
- les avances en devises pour 0,66 Milliard d'€,
- les avances miroir pour 1.69 Milliard d'€.
- l'avance SFEF pour 0.6 Milliard d'€.

Opérations avec la clientèle : 1,69 milliard d'euros.

Ce poste, constitué essentiellement des DAV créditeurs de la clientèle, enregistre une baisse de 8.74%.

Dettes représentées par un titre

ce poste baisse de 15.29 M€ suite au recul des CDN interbancaires dû à la crise sur la liquidité, par contre hausse des BMTN à hauteur de 65.63 M€.

Comptes de régularisation et passifs divers

avec 145.72 M€ restent stables, ils comprennent :

- autres passifs pour 34.10 M€
- comptes de régularisation et d'encaissement pour 111.62 M€.

Provisions et dettes subordonnées

avec 199.89 M€, elles diminuent de 5.77 M€, soit - 2.81%.

Les provisions pour risques et charges fluctuent sur les postes suivants :

- baisse de la provision sur les nouveaux risques sur épargne logement pour un stock de 8.43 M€,

- augmentation de 10 M€ sur les risques filières crédit pour un stock final de 71.20 M€,
- dotation de 3.42 M€ sur les risques d'exécution des engagements par signature,
- reprise de 14.24 M€ sur les risques et charges pour un solde de 8.48 M€.
- Les dettes subordonnées et titres participatifs baissent de 10.52 M€ soit 9.73% : échéance d'un TSR de 4 600 K€ et d'un emprunt subordonné de 15 245 K€ compensé par la souscription d'un placement de 10 000 K€.

Fonds pour risques bancaires généraux sont inchangés à **15,89 M€**.

Capitaux propres

ils sont composés du capital proprement dit, des réserves constituées et du résultat distribuable de l'année. Le montant fin 2009 s'élève à **765.61 M€** et enregistre une augmentation de 38.68 M€ soit 5.32%. Cela est dû essentiellement à la mise en réserves de notre résultat 2008 (+ 55.03 M€).

3.3. Hors bilan

Engagements donnés

- **Engagements de financement : 1 030 M€.** Ils augmentent de 105.67 M€ : Les engagements sur OCCO de nos clients augmentent à 62.71 M€ ainsi que la part des prêts restant à débloquer de 41.05 M€ pour atteindre 329.69 M€.
- **Engagements de garantie : 155.80 M€**, en baisse de 27.21 M€ imputables aux cautions données à la clientèle.

Engagements reçus

- **Engagements de financement : 383.64 M€** en forte augmentation de 143.02 M€. Ce sont les accords de refinancement sur prêts donnés par Crédit Agricole S.A. et ce en raison de la réforme financière intervenue au 1er Janvier 2004.
- **Engagements de garantie : Poste le plus important du Hors Bilan, il s'élève à 2 886 M€** et augmente de 137.73 M€ soit 4.82%. Les postes qui constituent ces engagements sont :

- le cautionnement des Caisses Locales qui représente 794.08 M€ contre 787.68 M€ fin 2008,
- les engagements reçus de la clientèle qui passent à 1 966 M€ contre 1859 M€ fin 2008.

3.4. Comptes d'exploitation

Le produit net bancaire s'établit à **272.37 M€** en augmentation de 10.12% soit 25.03 M€. Cette hausse est essentiellement due à la plus-value de 16.41 M€ sur le portefeuille de placement, la Caisse Régionale ayant voulu sécuriser son portefeuille en raison de la crise économique.

La **marge d'intermédiation globale** pour un montant de 108.5 M€ est stable sur l'exercice, les gains de transformation ont compensé la hausse du coût de la ressources de marché et de l'allongement de la durée du passif en 2009. La marge d'intermédiation globale comprend principalement les produits des prêts, les charges financières concernant la collecte, dont l'évolution de la provision épargne logement, et le refinancement ainsi que les commissions de collecte.

La **marge sur total commissions** pour un montant de 118.7 M€ est en progression de 8.1%. Elle regroupe le produit de la vente de produits d'assurance vie, de prévoyance et de gestion des comptes.

Les **revenus de portefeuille**, composés des dividendes, des plus-values sur titres et des revenus sur obligations, se chiffrent à 44.7 M€, soit une hausse de 57%.

La **marge diverse** pour un montant de 0.13M€. Elle est composée essentiellement de l'incidence des risques opérationnels sur le PNB.

Les charges de fonctionnement nettes

Les charges de fonctionnement nettes baissent de 2.2% soit -3.15 M€, se décomposant ainsi :

- Les **charges de personnel** en baisse de 2.49% à 81.52 M€.
- Les **charges générales d'exploitation** baissent de 1.83% à 57.84 M€ contre 58.92 M€ en 2008.

3.5. Le résultat brut d'exploitation

Après une dotation aux amortissements légèrement inférieure à 2008 (9.9 M€ contre 10.26 M€), le résultat brut d'exploitation atteint **133.01 M€** et marque une progression de 26.89%.

3.6. Le Coût du risque

il s'établit à **63.82 M€**, en hausse de 123.33%.

Il est constitué essentiellement des provisions pour créances douteuses et irrécouvrables qui enregistrent les mouvements suivants :

- 80.07 M€ de dotations sur CDL,
- 34.90 M€ de reprises et utilisations sur CDL,
- 9.9 M€ de passages à perte,
- 0.9 M€ de récupération sur créances amorties.

Il s'y ajoute 8.3 M€ de reprises nettes aux autres provisions pour risques et charges.

3.7. Les autres postes concourant à la détermination du résultat net sont :

- le résultat net de cessions d'actif pour un montant de -3,89 M€ ;
- la charge fiscale quant à elle, est constante à **18.8 M€**.

3.8. Le résultat net

A **46.49 M€**, en retrait de 26.02%, dans un contexte de risques bien couverts avec une progression du coût du risque de 35.24 M€, nous permet de préserver l'avenir.

3.9. Distributions opérées au cours des trois exercices précédents

	<i>Intérêts aux parts sociales</i>	<i>Éligibles à l'abattement</i>	<i>Non éligibles à l'abattement</i>
• Versement en 2009 au titre 2008	2 388 072,51	12,90	2 388 059,61
• Versement en 2008 au titre 2007	2 526 913,94	14,33	2 526 899,60
• Versement en 2007 au titre 2006	2 249 231,09	12,15	2 249 218,94
	<i>Rémunération CCA</i>	<i>Donnant droit à l'abattement de droit commun</i>	<i>Non éligibles à l'abattement</i>
• Versement en 2009 au titre 2008	5 424 305,00	417 943,76	5 006 361,24
• Versement en 2008 au titre 2007	5 683 219,2	745 096,4	4 938 122,8
• Versement en 2007 au titre 2006	5 219 588,16	659 129,53	4 560 458,63

4. Les comptes consolidés

4.1. Principes et méthodes de consolidation

Les comptes consolidés intégrant outre la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté, les 45 Caisses Locales, ainsi que deux de nos filiales : FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER et FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT FONCIER, sont présentés en application des normes IFRS.

4.2. Modalités et incidences de la consolidation

4.2.1. Le bilan

Les principaux retraitements portent sur :

L'élimination des opérations réciproques

entre la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté, les Caisses Locales, Franche Comté Développement Immobilier et Franche Comté Développement Foncier, à savoir :

- DAV détenus par les Caisses Locales à la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté pour 51 M€, plus charges et comptes de régularisation y afférant.
 - DAV détenus par FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER à la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté pour 0.7 M€, plus charges et comptes de régularisation y afférant.
 - DAV détenus par FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT FONCIER à la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté pour 9.6 M€, plus charges et comptes de régularisation y afférant.
 - Emprunt souscrit par FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER à la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté pour 0.5 M€, plus charges et comptes de régularisation y afférant.
 - Comptes Courant bloqués des Caisses Locales pour 22 M€, plus charges et comptes de régularisation y afférant.
 - Comptes Courant d'associé de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté
- chez FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER pour 0.8 M€, plus charges et comptes de régularisation y afférant.
 - Capital détenu par les Caisses Locales chez la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté soit 55.54 M€, remplacé par celui détenu par les sociétaires chez les Caisses Locales, soit 129 M€.
 - Capital détenu par la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté chez FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT FONCIER soit 9.4 M€.
 - Capital détenu par la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté chez FRANCHE-COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER soit 2.6 M€.

L'intégration

- des ressources des Caisses Locales ainsi que celles liées au retraitement de consolidation (dividende intragroupe pour 2.4 M€, impôt différé pour 35 M€)
- du résultat de l'exercice des Caisses Locales et des filiales ainsi que le résultat lié aux différents retraitements
- de l'impôt sur les sociétés dû par les Caisses Locales et l'impôt sur les sociétés résultant du retraitement des filiales

Reclassement et retraitement IAS

En application de la norme IAS 39, il a été procédé à différents reclassements sur les postes de bilan pour un montant de 76M€ et à des retraitements de la valeur des actifs pour un total de 139 M€. Les principaux impacts sont les suivants :

- la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté a choisi d'affecter ses BMTN indexés en Actifs financiers à la juste valeur par option pour un montant de 5.2 M€,
- la provision sur risque de crédit collective vient en diminution des Prêts à la clientèle pour 71.2 M€,
- les Actifs disponibles à la vente composés de notre portefeuille d'OPCVM et de nos titres de participations ont été réévalués de 89 M€ par capitaux propres,
- la juste valeur de notre portefeuille d'instruments de macro-couverture est de -16 M€.

- Conjointement à ces retraitements, l'impôt différé actif est stable à 34.9 M€

Ces opérations amènent à un bilan consolidé de 9.058 milliards d'euros, très légèrement inférieur au montant du bilan social de 9.067 milliards d'€, en progression de 0.8% par rapport à l'exercice précédent.

Les capitaux propres consolidés augmentent de 149.8 M€ suite à la baisse de valorisation des actifs disponibles à la vente et à l'augmentation des parts sociales.

4.2.2. Le hors bilan

Les engagements reçus sur crédits distribués sont retraités par élimination des garanties reçues des Caisses Locales sur certains financements.

4.2.3. Le compte de résultat

Les flux financiers réciproques entre la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté, les Caisses Locales, FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER et FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT FONCIER étant retraités (dividende, intérêts des CCB, des DAT, emprunts, commissions de caution, prestation de service) on constate :

- Un PNB de 280 M€ contre 272 M€ au bilan social. La cession de l'immeuble de rapport rue de Madrid impacte ce PNB de 5.3 M€.
- Des charges d'exploitation impactées par celles des Caisses Locales pour 0.7 M€ et par celles de FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER pour 3.2 M€
- Un résultat brut d'exploitation de 137 M€ contre 133 M€ au bilan social
- Une charge fiscale nette supérieur de 3.5 M€ en données consolidées, constituée de la variation de l'impôt différé (2.8M€).
- Un résultat net de 47 M€ contre 46.5 M€ au bilan social
 - . intégration du résultat des Caisses Locales avec 3.4 M€
 - prise en compte de l'impôt différé précité (-2.8 M€)
 - élimination des dividendes intra groupe (-2.4 M€)
 - la plus value sur cession de l'immeuble de placement (5.3 M€)

- la valorisation de nos actifs financiers (0.5 M€)
- retraitement des provisions sur titres (-0.5 M€)
- la perte FRANCHE COMTÉ DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER pour 3.3 M€ (1.6 M€ pour 2009 et 1.6 M€ pour les années antérieures)

4.3. Perspectives 2010

En 2010 la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté a pour ambition de positionner son développement commercial sur l'ensemble de la banque de détail et de l'assurance au service des clients et du territoire. La poursuite de la mise en œuvre de ses axes prioritaires du projet d'entreprise « Franche-Comté 2012 Aller plus haut » permettra d'atteindre cet objectif en investissant dans la formation des équipiers, l'optimisation du Système d'Information dans le projet « NICE » et la prise de participation au sein de Crédit Agricole Financement Suisse.

Ses résultats financiers refléteront l'évolution économique de la région.

Le PNB devrait bénéficier de la baisse du coût de la ressource, les Charges de Fonctionnement contenues en intégrant les investissements permettant de pérenniser l'efficacité économique de la caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté.

La maîtrise de l'évolution du Risque Crédit constitue un point de vigilance constante.

Ce fort développement commercial et cette assise financière accrue permettront à la Caisse régionale du Crédit Agricole de Franche Comté de poursuivre la diversification de ses activités pour conserver son statut de leader régional de la banque / assurance et la maîtrise de son avenir.

4.4. Facteurs de risques

4.4.1. Risques de crédit

4.4.1.1. Organisation de la fonction risque au sein du Crédit Agricole Franche-Comté

La filière risque du CAFC est organisée autour du Contrôle Permanent et des Risques (service

Contrôle Central des Risques), dont la mission est d'assurer le suivi et la maîtrise du risque crédit, des Marchés et d'accompagner le réseau dans la gestion des dossiers risqués. Conformément au CRBF 97.02 modifié. Le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques est rattaché directement au Directeur Général.

Le Traitement du Risque est réalisé par un service dédié, rattaché à la Direction Finances, Risques et Réclamations. Sa mission est d'assurer le recouvrement des créances impayées.

1 – Contrôle Permanent et des Risques (service Contrôle Central des Risques)

Le service Contrôle Central des Risques coordonne le suivi du risque crédit et le pilotage de cette activité.

Les procédures de gestion des risques définies par la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté prévoient une gestion en agence pendant 90 jours d'anomalies (soit en CDL) et le transfert au delà de ce délai à la structure de recouvrement. Cette règle peut souffrir d'exception sous réserve de l'avis motivé du Directeur de secteur (DAC) et de l'accord du service Contrôle Central des Risques. Durant l'année 2007, les procédures de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté ont intégré les notions Bale II. Le service Contrôle Central des Risques réalise dorénavant le suivi des risques au moyen, également, de ces nouveaux indicateurs.

Un tableau de bord hebdomadaire et un autre mensuel sont disponibles sous intranet. Ils permettent de suivre :

- la situation et l'évolution des retards sur l'ensemble des clients ;
- la classification risque des agences ;
- l'objectif risque du réseau de proximité.

Le service Contrôle Central des Risques anime et coordonne les Comités de suivi des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté, ainsi :

- **Le Comité de Surveillance** (COSUR), à périodicité trimestrielle, où sont examinés le tableau de bord risques et évolutions des indicateurs, les dossiers présentant les

encours risqués les plus importants avec prise de décisions au niveau de leur orientation ou provisionnement ;

- **Le Comité risques hebdomadaire** (CORISK), créé au semestre 2008 qui examine l'évolution des différents indicateurs 15/30 - 30/60 – RAG – CDL Agences, ainsi qu'une sélection de dossiers en anomalies
- **Les Comités Risques**, qui se déroulent à raison de trois fois par an par DAC, et de deux fois par an par Agence Entreprises, avec substitution début 2009 au profit d'une Task Force qui a pris le relais, en action conjointe avec les Marchés et les Directeurs d'Agence Centrale.

2 – Les Marchés

En étroite collaboration avec le service Contrôle Central des Risques, le Marché des Professionnels et le Marché des Entreprises ont mis en place une cellule risque spécifique (Task Force) chargée d'accompagner les agences dans la gestion des dossiers les plus risqués. Il participe aux Comités Risques.

3 – Direction Risques, Fonctionnement et Logistique (service Traitement du Risque)

Le service Traitement du Risque prend en gestion, sauf exceptions, tous les dossiers risqués présentant un retard de plus de 90 jours.

Avant l'expiration de ce délai, l'agence peut décider à tout moment de transférer les dossiers pour lesquels elle n'escompte par de régularisation par la voie commerciale.

L'unité T.D.R. se saisit d'office de tous les dossiers de procédures collectives (sauvegarde, redressement et liquidation judiciaires).

Le dispositif de prise en charge du dossier prévoit une pré qualification du risque à l'entrée en recouvrement.

Cette phase est assurée par la « cellule diagnostic », dont la mission est de constituer le dossier puis d'en déterminer son orientation au vu d'une grille préétablie.

Les dossiers sans garantie inférieurs à 8 000 euros sont adressés à des sociétés de recouvrement externes.

Les dossiers supérieurs à 8 000 euros ou inférieurs à cette somme mais avec garantie, sont adressés à des chargés de recouvrement dépendant du service « Recouvrement amiable ».

Les dossiers de procédure collective (redressement judiciaire, liquidation judiciaire, rétablissement personnel) et ceux nécessitant la prise immédiate de titre exécutoire ou la réalisation de garantie, sont adressés à des chargés de recouvrement dépendant du service « Recouvrement judiciaire ».

Les dossiers dont les encours sont supérieurs à 300 000 euros et ceux considérés comme sensibles eu égard à la qualité du débiteur, sont adressés à des chargés de recouvrement dépendant du service « Affaires Spéciales ».

Les dossiers de surendettement sont traités en centralisé au service Traitement du Risque par une cellule dédiée pour toute la partie administrative (relation avec la Banque de France, réaménagement des prêts selon les plans de surendettement) avec maintien en agence pour la gestion de la relation bancaire.

Le service Traitement du Risque communique en outre mensuellement aux membres du Comité de Direction un tableau de bord de suivi d'activité.

4.4.1.2. Le dispositif de surveillance des risques

La surveillance des risques s'effectue par :

- le suivi des indicateurs accessibles sous Intranet dans applicatif "pilotage de risques"
- le dossier présenté au Comité de Surveillance des Risques (COSUR)
- le suivi hebdomadaire en CORISK des indicateurs et d'une sélection de dossiers en anomalie
- un suivi trimestriel effectué sur la génération des crédits
- la création de "filière risques" avec surveillance de l'évolution des taux de défaillances
- l'intégration dans les revues de portefeuille de dossiers sains suite à dégradation de notation Bale II.

4.4.1.3. Le dispositif de notation

Le dispositif de notation BALE II est opérationnel avec une mise en place de l'usage (appropriation par les utilisateurs : délégation, gestion des suspens hors délégation, etc.)

4.4.1.4. La politique de provision et de couverture des risques

1 - Méthodologie

Conformément à l'article 24 du règlement CRBF 97-02 qui indique que « la détermination du niveau approprié de provisionnement tient compte des garanties pour lesquelles les établissements de crédit doivent s'assurer des possibilités effectives de mise en œuvre et de l'existence d'une évaluation récente réalisée sur une base prudente », le CAFC constitue une provision dès lors qu'il existe une perte probable au titre du risque de crédit.

Les méthodes de constitution de ces dotations de provisions varient selon que le dossier est en gestion agence ou au recouvrement.

– CONCERNANT LES DOSSIERS EN GESTION EN AGENCES

Les C.D.L. agences qui relèvent du Marché des Particuliers font l'objet d'un provisionnement forfaitaire et automatisé par le logiciel de provisions P@tric

Pour les C.D.L. agences qui relèvent des Marchés des Professionnels, des Agriculteurs, des Entreprises et des Collectivités Publiques, le provisionnement individualisé prévaut.

Ces dotations font l'objet d'un imprimé intitulé « F.A.R.F. » (Fiche d'Appréciation du Risque Final) qui est transmis au service Contrôle Central des Risques pour contrôle et visa, puis adressé par ce dernier au service Traitement du Risque pour saisie de la dotation ou de la reprise dans l'applicatif provision.

– CONCERNANT LES DOSSIERS EN GESTION AU RECOUVREMENT

Les dossiers transférés au service Traitement du Risque font l'objet, dès leur entrée, d'un provisionnement individualisé selon des règles communes à tous les chargés de recouvrement.

Les chargés de recouvrement complètent la fiche « provision », l'accompagnent des

justificatifs de valeur des garanties, puis saisissent la dotation ou la reprise dans l'applicatif provisions.

Le service Traitement du Risque n'intervient que sur le composant capital, les intérêts et accessoires étant provisionnés par défaut à 100 % par l'applicatif provision.

Les provisions sont ajustées et actualisées au fil de l'eau au fur et à mesure des événements (règlements, réalisation des garanties, prise de garanties complémentaires, expertises...). La vérification de l'adéquation Valeur de garantie / Créance provisions s'effectue à chacun de ces événements.

Tout bien immobilier d'une valeur supposée supérieure à 100 000 euros fait l'objet d'une expertise avec descriptif et estimation de sa valeur (fourchettes basse et haute). La valeur des biens immobiliers professionnels telle qu'elle ressort de l'expertise fait l'objet d'une décote de 10 % chaque année lorsque le bien est inoccupé

2 – Prise de décision et suivi

En accord avec les règles de délégations internes, la décision de procéder à une dotation ou une reprise de provision sur créance est du ressort du gestionnaire (chargé d'affaires du Marché concerné, ou Chargé de recouvrement).

Toute décision prise par le marché concerné doit être dûment motivée et justifiée au moyen d'une Fiche d'Appréciation du Risque Final « FARF » complétée par le gestionnaire, puis transmise au service Contrôle Central des Risques pour contrôle et visa, puis adressée au service Traitement du Risque pour saisie.

Toute décision prise par le recouvrement est motivée au travers de la fiche de suivi des provisions et accompagnée des éventuels justificatifs (expertises, attestations...). Elle est saisie dans l'applicatif provisions par son Chargé de recouvrement.

Le Comité de surveillance peut être amené à prendre la décision de procéder à une dotation ou une reprise de provision sur proposition du gestionnaire du dossier (Chargés d'affaires du Marché concerné ou du recouvrement). Cette décision fait l'objet de

l'établissement d'une FARF ou de l'actualisation de la fiche de suivi des provisions, selon que le gestionnaire est un Chargé d'affaires ou un Chargé de recouvrement.

La saisie des reprises ou dotations de provisions de classe V est effectuée par la Comptabilité sur présentation de la décision du Comité de surveillance.

Le suivi et le contrôle du niveau de couverture sont assurés par le service Contrôle Central des Risques.

Le suivi et le contrôle des provisions des dossiers en recouvrement sont assurés de la façon suivante :

- Les dossiers non provisionnés identifiés par requête infocentre sont examinés deux fois par mois par le service recouvrement :
 - . Après le traitement des CDL, vers le 25 du mois
 - . Après le feu vert de reprise des provisions, vers le 08 du mois.

Le contrôle du provisionnement est intégré dans les contrôles au premier degré du recouvrement.

- Les dossiers provisionnés font mensuellement l'objet d'édition de requête infocentre par taux de couverture et chargé de recouvrement. Ils font également l'objet chaque mois de revues de portefeuilles ciblées.

Les tableaux dans les notes annexes présentent l'exposition des prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle ainsi que les dettes clientèle selon les concentrations de risques par agents économiques.

4.4.2. Risques de marché (données non auditées)

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté détient un portefeuille de placement investi en OPCVM.

Ce portefeuille s'élève au 31/12/2009 à 269 Millions d'euros en valeur de marché.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté est exposée au risque de marché au travers des variations de valeurs liquidatives des fonds détenus.

Le Comité Financier actualise l'encadrement des limites et les propose au Conseil d'administration.

Il est encadré par des limites d'allocation et de perte maximale potentielle.

L'exposition au risque de marché du portefeuille est mesurée par l'application de la méthode Var.

Pour mettre en œuvre cette méthode, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté utilise l'application e-VaRisk commune au groupe Crédit Agricole élaborée par CAAM.

Le seuil de confiance retenu pour la mesure est de 99% sur un horizon de 1 mois au cours duquel le montant maximum de baisse de valorisation peut atteindre 5.5 M€.

L'application du scénario de stress habituellement utilisé :

- baisse de 25% du marché action
- hausse de taux de 2% sur l'obligataire
- baisse de 15% de la valeur des placements dits alternatifs
- baisse de 3% de la valeur des fonds monétaires dynamiques, fait ressortir une baisse de plus value de 14.7 M€.

Dans ce cadre, la Caisse Régionale s'est doté de règles de " stop loss " qui conduisent à sortir des lignes du portefeuille enregistrant des baisses significatives.

RISQUES DE TAUX

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté est exposée aux décalages résiduels entre les taux des actifs et des passifs de l'activité clientèle ainsi que du compartiment fonds propres.

Le risque de taux d'intérêt global est mesuré trimestriellement par l'application du logiciel groupe Cristaux 2; les paramètres retenus tels que les lois d'écoulement sont également ceux définis au niveau national.

La politique de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté vise à maîtriser le risque de taux tout en exploitant au mieux les conditions de marché pour optimiser la marge d'intermédiation.

L'exposition maximum une évolution adverse de 2% des taux est encadrée par trois ratios :

Deux ratios limitant l'impact sur le revenu de l'exercice rapporté au Produit Net Bancaire budgété et au résultat brut d'exploitation.

Un ratio limitant la baisse de valeur des flux futurs actualisés sur 30 ans au montant des Fonds Propres.

Au cours de l'année 2009, l'évolution du Gap de taux du à l'activité a fait l'objet de couvertures par un programme de swaps emprunteurs.

L'impact sur le produit net bancaire de l'exercice 2010 d'une variation adverse de 100 point de base des taux est de 5.1 M€.

La mesure réalisée sur le 31/12/2009 avec Cristaux 2 montre que l'impact d'un choc adverse de taux de 2% sur la valeur actuelle nette est de 37 M€ pour la caisse Régionale.

31.12.2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
GAP en M€	509	133	152	230	124	144

RISQUE DE CHANGE

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté exerce une activité de crédit en Franc Suisse pour le financement de biens situés sur le territoire français.

L'encours des financements mis en place est refinancé en totalité auprès de Crédit Agricole S.A.

La position en devise détenue par la Caisse Régionale sur son compte en Franc Suisse est constituée des flux nécessaires à cette activité et de refinancement SFEF émis en 2009.

Les soldes résultants sont systématiquement convertis en euro.

La Caisse régionale mesure trimestriellement l'exposition de risque de change. Une évolution défavorable de 30% de la partie Euro - Franc Suisse impacterait de 0.35% le Produit Net Bancaire.

RISQUE DE PRIX

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté détient en portefeuille d'investissement un montant limité de 5 M€ de BMTN à capital garanti dont la rémunération est indexée sur des indices boursiers.

4.4.3. Risque de liquidité et de financement

La politique de gestion de liquidité et de financement de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté repose sur l'adossement global en capitaux et en durée des ressources aux actifs à financer.

Elle se concrétise d'une part par une politique de collecte clientèle et d'autre part par une politique de refinancement auprès de Crédit Agricole S.A. (compte courant de trésorerie, emprunts en blanc, avances globales de 50% des crédits éligibles accordés) ou sur les marchés soit interbancaire, via la mise en place d'un programme d'émission de TCN soit au travers de la participation aux émissions de type CA Covered Bond ou SFEF.

S'agissant du risque de liquidité, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté respecte strictement le ratio réglementaire mensuel.

Le calcul du ratio est issu des données comptables, il est conforme aux textes du CRBF et n'a pas connu de modification sur l'exercice 2009.

Le ratio de liquidité s'est établi à 153% au 31/12/2009.

La Caisse Régionale a renforcé le suivi et la gestion de l'échéancier de refinancements en déployant le dispositif de pilotage de la liquidité du groupe Crédit Agricole.

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

en milliers d'euros

31.12.2009

	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
• Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	298 309	7 581	24 797	39 083	369 770
• Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	503 619	820 905	2 592 850	3 889 965	7 807 339
Total	801 928	828 486	2 617 647	3 929 048	8 177 109
Créances rattachées					50 432
Dépréciations					-237 829
Valeurs nettes au bilan					7 989 712

■ Rapport de gestion ■

Prêts et créances sur établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	
• Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	327 406	4 858	8 049	36 612	376 925	
• Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	624 215	1 006 376	2 462 638	3 692 105	7 785 334	
Total	951 621	1 011 234	2 470 687	3 728 717	8 162 259	
Créances rattachées					47 882	
Dépréciations					-183 364	
Valeurs nettes au bilan					8 026 777	

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	
• Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	784 689	868 982	2 481 418	1 938 860	6 073 949	
• Dettes envers la clientèle	1 377 724	74 471	203 481	16 738	1 672 414	
Total	2 162 413	943 453	2 684 899	1 955 598	7 746 363	
Dettes Rattachées					38 968	
Valeur au bilan					7 785 331	

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	
• Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 115 830	889 736	1 919 245	2 018 557	5 943 368	
• Dettes envers la clientèle	1 563 735	241 131	40 535	1 039	1 846 440	
Total	2 679 565	1 130 867	1 959 780	2 019 596	7 789 808	
Dettes Rattachées					50 979	
Valeur au bilan					7 840 787	

■ Rapport de gestion ■

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2009				
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>> 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>Total</i>	
Dettes représentées par un titre						
• Bons de caisse	248				248	
• Titres de créances négociables :	50	1 221	67 849	900	70 020	
- Émis en France	50	1 221	67 849	900	70 020	
Total	298	1 221	67 849	900	70 268	
Dettes rattachées					365	
Valeur au bilan					70 633	
Dettes subordonnées						
• Dettes subordonnées à durée déterminée			73 366		73 366	
• Dépôt de garantie à caractère mutuel			611		611	
Total	0	0	73 977	0	73 977	
Dettes rattachées					1 221	
Valeur au bilan					75 198	

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2008				
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>> 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>Total</i>	
Dettes représentées par un titre						
• Bons de caisse	1 243	50			1 293	
• Titres de créances négociables :	78 490	2 908	3 007		84 405	
- Émis en France	78 490	2 908	3 007		84 405	
Total	79 733	2 958	3 007	0	85 698	
Dettes rattachées					224	
Valeur au bilan					85 922	
Dettes subordonnées						
• Dettes subordonnées à durée déterminée	15 245	4 600	13 298	50 000	83 143	
• Dépôt de garantie à caractère mutuel				611	611	
Total	15 248	4 600	13 298	50 511	83 754	
Dettes rattachées					1 967	
Valeur au bilan					85 721	

4.4.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté utilise des instruments dérivés dans le cadre exclusif de sa politique de gestion actif/passif.

Les opérations de swap mises en place ont pour objet de gérer le risque de taux de la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté dans une optique de macro couverture. Quelques opérations spécifiques sont couvertes par des swaps de micro couverture.

Les financements réalisés en franc suisse comportent à la demande des clients un CAP qui plafonne les effets de la hausse des taux de marché du CHF sur le taux appliqué.

La Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté couvre elle-même le risque associé en achetant des CAP CHF à différents niveaux de prix d'exercice.

Qu'ils s'appliquent à l'activité en euro ou en franc suisse, ces instruments sont justifiés trimestriellement en tant que couvertures de juste valeur.

<i>(en milliers d'euros)</i>			
31.12.2009			
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant notionel
COUVERTURE JUSTE VALEUR	6 314	22 558	883 038
• Taux d'intérêt	4 694	22 558	883 038
• Change	1 620		
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	16	16	3 542
• Taux d'intérêt	16	16	3 542
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ETRANGER			
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	6 330	22 574	886 580

<i>(en milliers d'euros)</i>			
31.12.2008			
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant notionel
COUVERTURE JUSTE VALEUR	820	17 309	684 188
• Taux d'intérêt	599	17 309	568 730
• Change	221		115 458
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	27	3 000
• Taux d'intérêt		27	3 000
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITÉ À L'ETRANGER			
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	820	17 336	687 188

■ Rapport de gestion ■

Sur option, la Caisse régionale de Crédit Agricole de Franche Comté comptabilise par ailleurs en juste valeur les BMTN placés en titre

d'investissement lorsqu'ils comportent une indexation de leur rémunération sur des indices boursiers.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Dividendes reçus		
• Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-74	173
• Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	541	-3859
• Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 356	1801
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 823	-1 885

4.4.5. Autres Risques

La gestion et le dispositif de couverture des autres risques notamment les risques opérationnels et les assurances de couvertures souscrites sont présentés dans la note annexe aux comptes consolidés.



Comptes consolidés

au 31 décembre 2009

Arrêtés par le Conseil d'administration
du Crédit Agricole de Franche-Comté

en date du 15 février 2010

Sommaire

CADRE GÉNÉRAL

Présentation juridique de l'entité	22
Organigramme simplifié du Crédit Agricole	22
Relations internes au Crédit Agricole	22

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Compte de résultat	26
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	27
Bilan actif	28
Bilan passif	29
Tableau de variation des capitaux propres	30
Tableau des flux de trésorerie	31

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS 33

1. PRINCIPES ET MÉTHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISÉS.	34
1.1. Normes applicables et comparabilité	34
1.2. Format de présentation des états financiers	36
1.3. Principes et méthodes comptables	36
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)	51
2. PERIMETRE DE CONSOLIDATION	54
2.1 Evolutions du périmètre de consolidation de l'exercice	54
2.2 Participations non consolidées	54
2.3 Ecart d'acquisition	54
3. GESTION FINANCIÈRE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE	55
3.1. Risque de crédit	55
3.2. Risque de marché	59
3.3. Risque de liquidité et de financement	61
3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change	64
3.5. Risques opérationnels	66
3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires	66
4 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	67
4.1. Produits et Charges d'intérêts	67
4.2. Commissions nettes	68
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	68
4.4. Gains ou perte nets sur Actifs financiers disponibles à la vente	70
4.5. Produits et charges nets des autres activités	70

Les états financiers sont constitués du cadre général et des notes annexes

4.6.	Charges générales d'exploitation	70
4.7.	Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	71
4.8.	Coût du risque	71
4.9.	Gains ou pertes nets sur autres actifs	72
4.10.	Impôts	72
4.11.	Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	73
5.	NOTES RELATIVES AU BILAN	74
5.1.	Caisse, Banques centrales	74
5.2.	Actifs et Passifs financiers à la juste valeur par résultat	74
5.3.	Instruments dérivés de couverture	75
5.4.	Actifs financiers disponibles à la vente	75
5.5.	Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle	76
5.6.	Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers	77
5.7.	Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	77
5.8.	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	78
5.9.	Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées	78
5.10.	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	79
5.11.	Comptes de régularisation actif, passif et divers	79
5.12.	Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés	80
5.13.	Immeubles de placement	80
5.14.	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	81
5.15.	Provisions	82
5.16.	Capitaux propres	84
5.17.	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance	86
6.	AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES RÉMUNÉRATIONS	87
6.1.	Détail des charges de personnel	87
6.2.	Effectif fin de période	87
6.3.	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	87
6.4.	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	87
6.5.	Autres engagements sociaux	89
6.6.	Rémunérations de dirigeants	89
7.	ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES	90
8.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	91
8.1.	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût	91
8.2.	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	92
9.	RECLASSEMENT D'INSTRUMENTS FINANCIERS	93
10.	ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE	93
11.	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2009	93

■ Comptes consolidés ■

Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers.

CADRE GÉNÉRAL

Présentation juridique de l'entité

Adresse du siège social de la société :

11, Avenue Elisée Cusenier 25084 BESANCON Cedex 9

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Besançon sous le numéro 384 899 399

Code NAF : 651 D

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté a été fondée le 24 juin 1991. Elle est inscrite, pour une durée illimitée, sur la liste des établissements de crédit agréés en qualité de banque mutualiste et coopérative avec l'ensemble des Caisses Locales qui lui sont affiliées, et ce depuis la décision du CECEI intervenue le 12 décembre 1991.

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté est une société coopérative à capital et personnel variables. Elle a la qualité d'établissement de crédit et, à ce titre, réalise toutes opérations de crédit, de prise de participations, de finances, de courtage et d'assurances.

Organigramme simplifié du Crédit Agricole

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités. Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6.2 millions de sociétaires qui élisent quelques 32 600 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein

exercice. La SAS Rue La Boétie, détenue par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole s.a. La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (Art L511-31 et Art L511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

Relations internes au Crédit Agricole

Mécanismes financiers internes

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

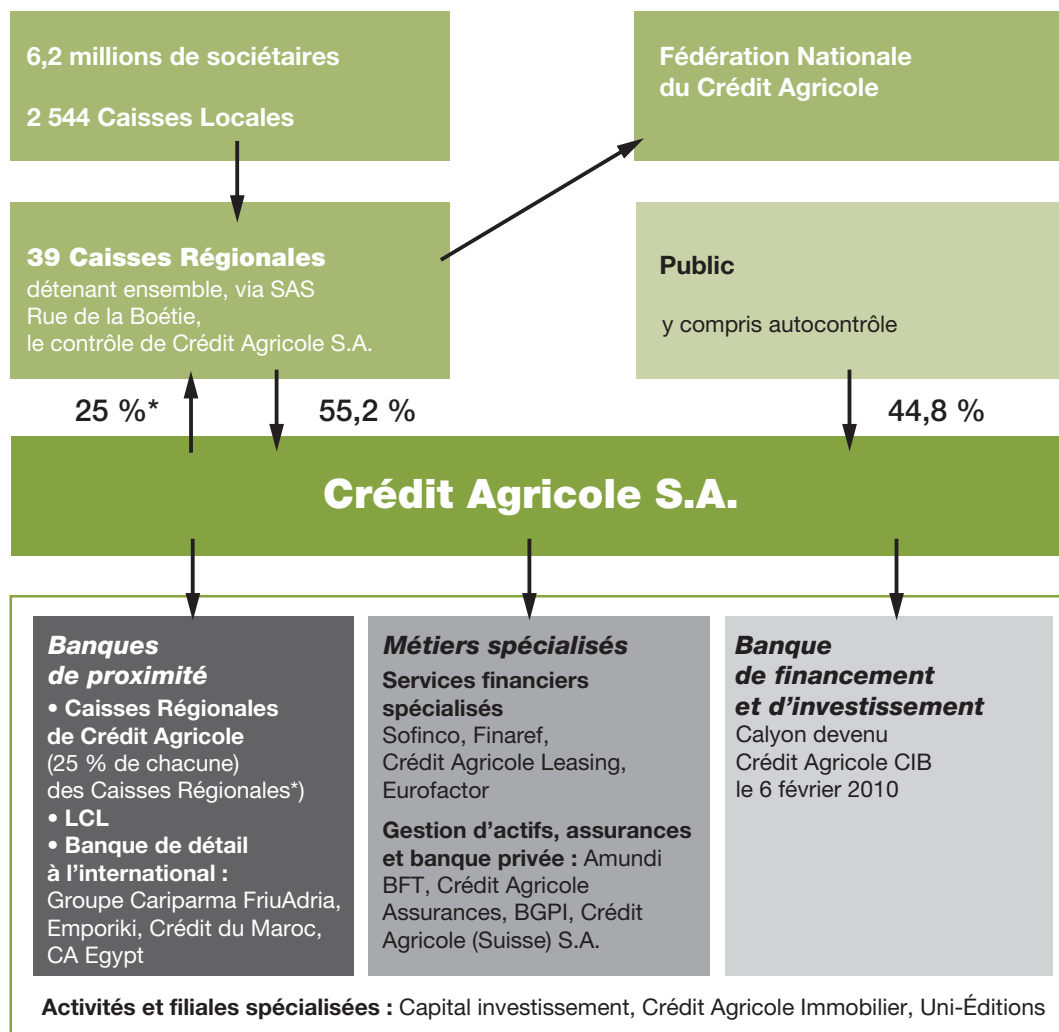
COMPTES ORDINAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en : « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit ».

COMPTES D'ÉPARGNE À RÉGIME SPÉCIAL

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans

■ Comptes consolidés ■



*A l'exception de la Caisse régionale de la Corse

Au 31/12/2009

d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

COMPTE ET AVANCES À TERME

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en oeuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de

modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

TRANSFERT DE L'EXCÉDENT DES RESSOURCES MONÉTAIRES DES CAISSES RÉGIONALES

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

PLACEMENT DES EXCÉDENTS DE FONDS PROPRES DES CAISSES RÉGIONALES AUPRÈS DE CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

OPÉRATIONS EN DEVICES

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

TITRES À MOYEN ET LONG TERME ÉMIS PAR CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE SOLVABILITÉ

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au Groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

Informations relatives aux parties liées

Tout comme la Caisse Régionale, les Caisses

Locales sont des sociétés coopératives, dont le capital est composé de parts sociales souscrites par des sociétaires. Les Caisses Locales détiennent à leur tour, au moyen de la détention de parts sociales, le capital de la Caisse Régionale à laquelle elles sont affiliées.

Outre les Caisses Locales, le sociétariat de la Caisse Régionale est aussi composé d'un certain nombre de sociétaires " directs ", administrateurs personnes physiques de la Caisse Régionale, mais les statuts permettent d'assurer la majorité des voix aux Caisses Locales par rapport à ces derniers dans les Assemblées Générales de la Caisse Régionale, conformément à la loi de 1947 sur la coopération.

Les Caisses Locales sont soumises à l'obligation statutaire de déposer leurs fonds propres au niveau de la Caisse Régionale à laquelle elles sont affiliées :

- soit au moyen de la souscription de parts sociales nouvelles émises par la Caisse Régionale,
- soit par l'alimentation d'un compte courant bloqué ouvert à la Caisse Régionale,
- soit par le versement de ces sommes sur un compte courant ouvert au nom de la Caisse Locale dans les livres de la Caisse Régionale.

Informations relatives aux filiales

- La filiale CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE INVESTISSEMENT a pour objet l'acquisition

ou la gestion de participations dans des sociétés afin d'en faciliter la création ou le développement. Son capital, 5 000 K€, est détenu exclusivement par le Crédit Agricole de Franche-Comté.

- La filiale FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER a pour objet toutes prestations de location mobilière et immobilière, toutes opérations mobilières, immobilières, financières et de gestion susceptibles de se rattacher directement ou indirectement à ces activités. Son capital, 2 675 K€, est détenu entièrement par le Crédit Agricole de Franche-Comté.
- La filiale CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE AMORCAGE, a pour objet l'acquisition et la gestion de participations dans des sociétés non cotées afin d'en faciliter la création. Son capital, 1 000 K€, est détenu exclusivement par le Crédit Agricole de Franche-Comté.
- La filiale CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT a pour objet l'acquisition ou la gestion de participations dans des sociétés non cotées afin d'en faciliter le développement la reprise ou la transmission. Son capital, 3 000 K€, est détenu exclusivement par le Crédit Agricole de Franche-Comté.
- La filiale FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT FONCIER a pour objet l'acquisition ou la gestion de biens immobiliers. Son capital, 9 450 K€, est exclusivement détenu par le Crédit Agricole de Franche-Comté.

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Intérêts et produits assimilés	4.1	340 803	389 404
Intérêts et charges assimilées	4.1	-222 117	-280 690
Commissions (produits)	4.2	148 286	113 471
Commissions (charges)	4.2	-24 282	-18 755
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	3 823	-1 885
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4	28 312	22 131
Produits des autres activités	4.5	7 041	26 290
Charges des autres activités	4.5	-1 143	-692
PRODUIT NET BANCAIRE		280 723	249 274
Charges générales d'exploitation	4.6	-133 368	-132 997
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-9 900	-10 139
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		137 455	106 138
Coût du risque	4.8	-66 509	-29 380
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		70 946	76 758
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	-1 301	892
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.3	-234	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT		69 411	77 650
Impôts sur les bénéfices	4.10	-22 352	-20 030
RÉSULTAT NET		47 059	57 620
Intérêts minoritaires			
RÉSULTAT NET - PART DU GROUPE		47 059	57 620

RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Ecart de conversion			
Actifs disponibles à la vente (1)		12 560	-76 871
Instruments dérivés de couverture			-27
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence		12 560	-76 898
QP gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence			
		-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe		12 560	-76 898
Résultat net part du groupe		47 059	57 620
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe		59 619	-19 278
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires			
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		59 619	-19 278

Les montants sont présentés net d'impôts.

(1) Cette rubrique reprend principalement les variations de valeurs des titres détenus dans SAS Rue la Boétie, classée en actif financier disponible à la vente.

Les Caisses régionales de Crédit Agricole détiennent la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

Les opérations sur les titres SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination de la valeur du titre.

Ces opérations recouvrent par exemple les cessions de titres entre les Caisses régionales ou les augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Les modalités de valorisation du titre SAS Rue la Boétie, prévues par la convention de liquidité, reposaient jusqu'à présent essentiellement sur la valorisation au cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A.

Elles ont été modifiées par décision unanime des Caisses Régionales et de Crédit Agricole S.A. le 19 mars 2009 afin de continuer à refléter l'objet de la société.

En conséquence, la juste valeur des titres SAS Rue la Boétie détenus par la Caisse Régionale de Franche-Comté s'est trouvée augmentée de 110 547 K€ et les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente -net d'impôt- de 110 384 K€.

BILAN ACTIF

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Caisse, banques centrales	5.1	54 484	57 604
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5.2	5 271	7 730
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	6 330	820
Actifs financiers disponibles à la vente	5.4	625 234	480 511
Prêts et créances sur les établissements de crédit	5.5	372 389	378 386
Prêts et créances sur la clientèle	5.5	7 617 323	7 648 391
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		19 703	20 211
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	5.8	87 397	100 840
Actifs d'impôts courants et différés (1)	5.10	41 595	46 794
Comptes de régularisation et actifs divers	5.11	157 434	168 211
Actifs non courants destinés à être cédés	5.12		3 965
Immeubles de placement	5.13	2 517	2 547
Immobilisations corporelles	5.14	68 300	74 134
Immobilisations incorporelles	5.14	845	15
Ecarts d'acquisition	2.3		
TOTAL DE L'ACTIF		9 058 822	8 990 159

(1) Les lignes « Actifs d'impôt courant » et « Actifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Actifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

BILAN PASSIF

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	31/12/2009	31/12/2008
Banques centrales			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	22 574	17 066
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-5.7	6 105 920	5 990 030
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-5.7	1 679 411	1 850 757
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-5.9	70 633	85 922
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		53	
Passifs d'impôts courants et différés (1)	5.10		
Comptes de régularisation et passifs divers	5.11	145 726	146 447
Provisions	5.15	33 233	37 950
Dettes subordonnées	3.3-5.9	75 198	85 721
TOTAL DETTES		8 132 748	8 213 893
Capitaux propres			
Capitaux propres part du groupe		926 074	776 266
Capital et réserves liées		269 825	248 668
Réserves consolidées		596 630	546 876
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		12 560	-76 898
Résultat de l'exercice		47 059	57 620
TOTAL CAPITAUX PROPRES		926 074	776 266
TOTAL DU PASSIF		9 058 822	8 990 159

(1) Les lignes « Passifs d'impôt courant » et « Passifs d'impôts différés » sont désormais regroupées sur la ligne « Passifs d'impôts courants et différés ». La présentation des données au 31/12/2008 a été modifiée en conséquence.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>	Capital et réserves liées			Réserves consolidées part du groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe
	Capital	Primes et Réserves liées au capital	Élimination des titres auto-détenus				
Capitaux propres au 1^{er} janv. 2008	114 941	119 048	0	557 052	198 512	0	989 553
Augmentation de capital	15 113						15 113
Variation des titres auto détenus			-434				-434
Dividendes versés en 2008				-8 704			-8 704
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	15 113	0	-434	-8 704	0	0	5 975
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	-275 410	0	-275 410
Résultat au 31.12.2008						57 620	57 620
Autres variations				-1 472			-1 472
Capitaux propres au 31 déc. 2008	130 054	119 048	-434	546 876	-76 898	57 620	776 266
Affectation du résultat 2008				57 620		-57 620	0
Capitaux propres au 1^{er} janv. 2009	130 054	119 048	-434	604 496	-76 898	0	776 266
Augmentation de capital	21 453						21 453
Variation des titres auto détenus			-296				-296
Dividendes versés en 2009				-8 749			-8 749
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	21 453	0	-296	-8 749	0	0	12 408
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	0	0	0	0	89 458	0	89 458
Résultat au 31.12.2009						47 059	47 059
Autres variations				883			883
Capitaux propres au 31 déc. 2009	151 507	119 048	-730	596 630	12 560	47 059	926 074

Les réserves consolidées sont essentiellement constituées des résultats des exercices antérieurs non distribués, de montants relatifs à la première application des normes IFRS et de retraitements de consolidation.

Les montants sortis des capitaux propres par transfert en compte de résultat et relatifs à des couvertures de flux de trésorerie sont positionnés en Produit Net Bancaire.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse Régionale de Franche-Comté en ce compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobi-

lisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans ce compartiment.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE (en milliers d'euros)	2009	2008
Résultat avant impôts	67 777	77 650
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	9 985	10 264
Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	234	
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	62 889	30 275
Résultat net des activités d'investissement	-236	-1 159
Résultat net des activités de financement	-11 248	9 352
Autres mouvements	2 165	-16 297
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	63 789	32 435
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-82 442	1 041 647
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-205 816	-350 258
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-50 738	-27 768
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	15 120	33 557
Impôts versés	-14 276	-36 953
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-338 152	660 225
TOTAL Flux nets de trésorerie générés par l'activité OPERATIONNELLE (A)	-206 586	770 310
Flux liés aux participations (1)	-21 138	-68 208
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 190	-9 105
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-24 328	-77 313

■ Comptes consolidés ■

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE (en milliers d'euros)	2009	2008
Flux de trésorerie provenant ou à destination		
des actionnaires (2)	22 154	5 558
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (3)	-14 114	22 212
Total flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	8 040	27 770
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)		
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	-222 874	720 767
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	337 518	-382 898
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	57 500	47 648
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	280 018	-430 546
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	114 644	337 869
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	54 453	57 500
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	60 191	280 369
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	-222 874	-720 767

* composé du solde net des postes « Caisses et banques centrales », hors intérêts courus, tel que détaillé en note 5.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

** composé du solde des postes « comptes ordinaires débiteurs sains et comptes et prêts au jour le jour sains » tel que détaillés en note 6.5 et des postes « comptes ordinaires créditeurs et comptes et emprunts au jour le jour » tel que détaillés en note 5.7. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. L'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Franche-Comté s'élève à 21 138 K€, portant notamment sur les opérations avec SACAM AVENIR à hauteur de 1 800 K€, FCDI pour 500 K€, SACAM PARTICIPATIONS pour 1 638 K€, SAS RUE LA BOETIE pour 11 606 K€ et SACAM DEVELOPPEMENT pour 3 004 K€.

(2) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Franche-Comté à ses actionnaires, à hauteur de 7 812 milliers d'euros.

(3) Échéance d'un TSR de 4 600 K€ et d'un emprunt subordonné de 15 245 K€, souscription d'un placement de 10 000 K€.

■ **Notes annexes aux états financiers**

au 31 décembre 2009

1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.

1.1. Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2009.

Le groupe Crédit Agricole applique ce référentiel, en utilisant les dispositions de la norme IAS 39 dans sa version retenue par l'Union Européenne (version dite « carve out »), qui autorise certaines dérogations dans l'application pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission Européenne, à l'adresse suivante : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2008.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2009 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2009. Celles-ci portent sur :

- la norme IFRS 8 issue du règlement du 21 novembre 2007 (CE n° 1358/2007), relative aux secteurs opérationnels et remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle. La première application d'IFRS 8 n'a pas entraîné de modification dans l'information sectorielle présentée par la Caisse Régionale de Franche-Comté ;
- la révision de la norme IAS 1 issue du règlement du 17 décembre 2008 (CE n° 1274/2008), relative à la présentation des états financiers. En application de cet amendement un état du « résultat net et

gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » est désormais présenté dans les états financiers et est complété par des notes annexes ;

- les amendements des normes IAS 32 et IAS 1, issus du règlement du 21 janvier 2009 (CE n° 53-2009), relatifs au classement de certains instruments financiers et aux informations liées à fournir ;
- 35 amendements visant à améliorer et clarifier 18 normes et issus du règlement du 23 janvier 2009 (CE n°70-2009). La date de première application de l'amendement de la norme IFRS 5, et de l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle, est repoussée aux exercices ouverts à compter du 1er juillet 2009 ;
- les amendements des normes IAS 39 et IFRS 7, issus du règlement du 9 septembre 2009 (CE n° 824-2009), relatifs à la date d'entrée en vigueur et à la transition pour le reclassement des actifs financiers ;
- l'amendement de la norme IFRS 7 issu du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1165-2009), relative aux informations à fournir sur les instruments financiers. L'objectif principal de cet amendement est d'améliorer les informations données dans les états financiers en matière d'évaluation à la juste valeur des instruments financiers et de présentation du risque de liquidité ;
- l'interprétation IFRIC 11 issue du règlement du 1er juin 2007 (CE n° 611/2007), relative au traitement des actions propres et des transactions intra-groupe dans le cadre de la norme IFRS 2 portant sur le paiement fondé sur des actions ;
- l'interprétation IFRIC 13 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1262/2008), relative au programme de fidélisation des clients ;
- l'interprétation IFRIC 14 issue du règlement du 16 décembre 2008 (CE n° 1263/2008), relative au plafonnement de l'actif au titre des régimes à prestations définies, aux exigences de financement minimal et à leur interaction dans le cadre de la norme IAS 19 portant sur les avantages du personnel ;
- les amendements de l'interprétation IFRIC 9

et de la norme IAS 39 issu du règlement du 30 novembre 2009 (CE n° 1171/2009), relatifs aux dérivés incorporés et à leur réexamen lors de reclassements.

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Néanmoins, la révision de la norme IAS 1 et l'amendement IFRS 7 ont eu des conséquences en matière de présentation des états financiers avec :

- la communication du nouvel état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres (IAS 1) ;
- la présentation en annexe des instruments comptabilisés à la juste valeur selon une hiérarchie fondée sur trois niveaux (IFRS 7).
- l'amendement de la norme IFRS 5, issu du règlement du 23 janvier 2009 (CE n° 70-2009), relatif aux filiales faisant l'objet d'un plan de vente entraînant la perte de contrôle, et l'amendement de la norme IFRS 1 qui en découle. Ces amendements seront appliqués pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- la révision de la norme IAS 27 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 494/2009), relative aux états financiers consolidés et individuels. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 3 issue du règlement du 3 juin 2009 (CE n° 495/2009), relative aux regroupements d'entreprises. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 39, issu du règlement du 15 septembre 2009 (CE n° 839/2009), relatif aux éléments éligibles à la couverture. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- la révision de la norme IFRS 1 issue du règlement du 25 novembre 2009 (CE n° 1136/2009), relative à la première adoption des normes internationales. Cette norme révisée sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'amendement de la norme IAS 32, issu du

règlement du 23 décembre 2009 (CE n° 1293/2009), relatif au classement des émissions de droit. Cet amendement sera appliqué pour la première fois au 1er janvier 2011 ;

- l'interprétation IFRIC 12 issue du règlement du 25 mars 2009 (CE n° 254/2009), relative aux accords de concession de services, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 16 issue du règlement du 4 juin 2009 (CE n° 460/2009), relative aux couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 15 issue du règlement du 22 juillet 2009 (CE n° 636/2009), relative aux contrats de construction de biens immobiliers traités dans les normes IAS 11, contrats de construction, et IAS18, produits des activités ordinaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 17 issue du règlement du 26 novembre 2009 (CE n° 1142/2009), relative à la distribution d'actifs non monétaires aux propriétaires. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010 ;
- l'interprétation IFRIC 18 issue du règlement du 27 novembre 2009 (CE n° 1164/2009), relative au transfert d'actifs provenant de clients, et qui ne concerne pas les activités du Groupe. Cette interprétation sera appliquée pour la première fois au 1er janvier 2010.

La Caisse Régionale de Franche-Comté n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette.

Enfin, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Caisse Régionale de Franche-Comté au 31 décembre 2009.

1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse Régionale de Franche-Comté utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ; tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009 qui annule et remplace la recommandation CNC n°2004-R-03 du 27 octobre 2004.

1.3. Principes et méthodes comptables

1.3.1 Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;

- les plans de stock-option ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus jusqu'à maturité ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôt différé.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

1.3.2 Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission Européenne le 19 novembre 2004 et complétée par les règlements (CE) n° 1751/2005 du 25 octobre 2005, n° 1864/2005 du 15 novembre 2005 relatif à l'utilisation de l'option de la juste valeur et n° 1004/2008 du 15 octobre 2008 relatif au reclassement d'actifs financiers.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

1.3.2.1 TITRES À L'ACTIF

1.3.2.1.1 Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés dans les quatre catégories d'actifs financiers définis par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse Régionale de Franche-Comté.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. L'option juste valeur par résultat est généralement utilisée afin d'éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse Régionale de Franche-Comté a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

- BMTN SOFINCO EUROSTOXX : 5 000 K€, valeur de marché : 5 271 K€.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » (éligible aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse Régionale de Franche-Comté a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse Régionale de Franche-Comté a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des placements détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de

la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les intérêts courus sur les titres disponibles à la vente sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « dépréciation des titres ».

1.3.2.1.2 Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou par l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse Régionale de Franche-Comté utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30% au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse Régionale de Franche-Comté prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme, etc

Au-delà de ces critères, la Caisse Régionale de Franche-Comté constate une dépréciation en cas de baisse de cours supérieure à 50% ou observée pendant plus de 2 ans.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
- pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte

cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.

1.3.2.1.3 Date d'enregistrement des titres

La Caisse Régionale de Franche-Comté enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Titres détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

1.3.2.2 RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti selon le cas.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse Régionale de Franche-Comté en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

1.3.2.3 ACTIVITÉ DE CRÉDITS

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie « Prêts et créances ». Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

1.3.2.3.1 Créances dépréciées :

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées

pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;

- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

Créances dépréciées sur base individuelle :

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de location-financement immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits) ;
- lorsque la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout

impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ;

- s'il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Le classement pour une contrepartie donnée d'encours en encours dépréciés entraîne par « contagion » un classement identique de la totalité de l'encours et des engagements relatifs à cette contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou caution.

Parmi les encours dépréciés, la Caisse Régionale de Franche-Comté distingue les encours dépréciés compromis des encours dépréciés non compromis :

- les créances dépréciées compromises sont les créances dépréciées dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé ;
- les créances dépréciées non compromises sont les créances dépréciées qui ne répondent pas à la définition des créances dépréciées compromises.

Dans le cas d'une créance restructurée maintenue en créance dépréciée, la décote ne fait pas l'objet d'une comptabilisation séparée et est comptabilisée par le biais de la dépréciation.

La Caisse Régionale de Franche-Comté constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés et dépréciés compromis.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Dans le cas de créances restructurées, pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie, tout en reclassant l'encours en créances saines, la réduction des flux futurs accordée à la

contrepartie lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est enregistrée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

Créances dépréciées sur base collective :

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse Régionale de Franche-Comté a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle II.

Dans le cadre du projet Bâle II, la Caisse Régionale de Franche-Comté détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues d'un coefficient correcteur, reflet du jugement expérimenté de la Direction, destiné à prendre en compte divers paramètres absents

des modèles Bâle II, tels que l'extension au-delà d'un an de l'horizon de pertes attendues, ainsi que divers facteurs économiques, conjoncturels ou autres.

1.3.2.3.2 Intérêts pris en charge par l'État (IAS 20) :

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

1.3.2.4 PASSIFS FINANCIERS

La norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêts comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupe de passifs financiers gérés dont la

performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;

- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

1.3.2.4.1 Titres au passif

Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dette ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

Les parts sociales émises par les Caisses régionales et des Caisses locales sont considérées comme des capitaux propres au sens de l'IAS 32 et de l'interprétation IFRIC 2, et traitées comme telles dans les comptes consolidés du Groupe.

L'amendement IAS 32 adopté par l'UE le 21 janvier 2009 permet, sous certaines conditions, la qualification en instrument de capitaux propres d'instruments financiers constituant auparavant des dettes.

Ces instruments financiers sont :

- les instruments, émis par l'émetteur, remboursables au gré du porteur ;
- les instruments créant une obligation pour l'émetteur d'avoir à rembourser le porteur lors de la liquidation, sur la base de sa part dans l'actif net.

Ainsi, dès lors que ces conditions sont remplies, les parts d'OPCVM émises au passif doivent dorénavant être classées en capitaux propres.

Par symétrie, le groupe Crédit Agricole a revu la qualification des parts d'OPCVM détenues à l'actif. Ainsi les parts d'OPCVM Obligataires et Monétaires sont toujours considérées comme des instruments de dettes ; les autres parts D'OPCVM (Equity, mixtes, alternatives,...) sont désormais considérées comme des instruments de capitaux propres.

1.3.2.5 PRODUITS DE LA COLLECTE

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 5.15.

1.3.2.6 INSTRUMENTS DÉRIVÉS

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

1.3.2.6.1 La comptabilité de couverture :

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux

variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associé à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro. Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, la Caisse Régionale de Franche-Comté privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union Européenne (version dite « carve out »).

De plus, la Caisse Régionale de Franche-Comté documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

1.3.2.6.2 Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les 3 conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

1.3.2.7 DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

1.3.2.8 GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

1.3.2.8.1 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

1.3.2.8.2 Gains ou pertes nets sur actifs disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;

- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;

- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

1.3.2.9 COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse Régionale de Franche-Comté compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement si il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

1.3.2.10 GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉES

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé de :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

1.3.2.11 DÉCOMPTABILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier sont transférés.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

1.3.3 Provisions (IAS 37 et 19)

La Caisse Régionale de Franche-Comté identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que liées au risque de crédit, la Caisse Régionale de Franche-Comté a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;

- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêtés des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 5.15.

1.3.4 Avantages au personnel (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

1.3.4.1 AVANTAGES À LONG TERME

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondant ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestation définie.

1.3.4.2 AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

1.3.4.2.1 Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Franche-Comté détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces

engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 6.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

La Caisse Régionale de Franche-Comté n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute les écarts actuariels constatés en résultat. De fait, la Caisse Régionale de Franche-Comté a choisi de ne pas appliquer l'option ouverte par la norme IAS 19 § 93 qui consiste à comptabiliser les écarts actuariels en dehors du résultat et à les présenter en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Par conséquent, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;

- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Franche-Comté a souscrit des assurances auprès de PREDICA et d'ADICAM.

1.3.4.2.2 Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, la Caisse Régionale de Franche-Comté n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

1.3.5 Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés de la Caisse Régionale de Franche-Comté.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels

ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas. Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation. Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt réellement supportée par l'entité au titre de ces plus-values latentes est-elle reclassée en déduction de ceux-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 5% de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et

- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :

a) soit sur la même entité imposable,

b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles « Titres », lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

1.3.6 Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38, 40)

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les fonds de commerce acquis. Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	35 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	12 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 ou 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 ans (linéaire)

Les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Franche-Comté sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

1.3.7 Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement de la Caisse Régionale de Franche-Comté. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou

faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

1.3.8 Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :

a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- . le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
- . il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
- . le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;

b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

1.3.9 Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

1.3.10 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont la Caisse Régionale de Franche-Comté s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ;
- ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28, 31)

1.4.1 Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse Régionale de Franche-Comté et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse Régionale de Franche-Comté dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse Régionale de Franche-Comté détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

Par exception, les entités ayant un impact non significatif sur les comptes consolidés de l'ensemble ne sont pas incluses dans le périmètre de consolidation.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

1.4.1.1 CONSOLIDATION DES CAISSES RÉGIONALES

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au

niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole de Franche-Comté représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Franche-Comté et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

1.4.1.2 NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse Régionale de Franche-Comté détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances

exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse Régionale de Franche-Comté détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. la Caisse Régionale de Franche-Comté est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

1.4.1.3 EXCLUSIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

1.4.2 Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercée par la Caisse Régionale de Franche-Comté sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Franche-Comté ;

- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse Régionale de Franche-Comté ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

1.4.3 Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

1.4.4 Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition (IFRS 3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des fusions de Caisses régionales, qui sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS

8, en valeur nette comptable par référence aux normes françaises dans la mesure où les regroupements d'entreprises mutuelles sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

Le coût d'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise, auquel s'ajoutent les coûts directement attribuables au regroupement considéré.

A la date d'acquisition (ou à la date de chaque transaction dans le cas d'une acquisition par achats successifs d'actions), les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur. En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être affinée dans un délai de douze mois à compter de la date d'acquisition.

L'écart positif entre le coût d'acquisition de l'entité et la quote-part acquise de l'actif net ainsi réévalué est inscrit à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « écarts d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement, au sein de la rubrique « participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque l'écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change de la date de clôture.

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation à la juste valeur des écarts d'acquisition peuvent influencer le montant de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale de Franche-Comté dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net lié à cette augmentation est constaté dans le poste « réserves consolidées part du Groupe »; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse Régionale de Franche-Comté dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable des intérêts minoritaires cédés est également constaté, depuis le 1er janvier 2007, directement en réserves consolidées part du Groupe.

2. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2009 est présenté de façon détaillée à la fin des notes annexes.

2.1. Évolutions du périmètre de consolidation de l'exercice

Sociétés nouvellement consolidées au 31 décembre 2009

Sociétés entrées dans le périmètre du fait d'un franchissement du seuil de signification : en plus de la Caisse Régionale et des 45 Caisses Locales qui lui sont affiliées, les filiales FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER (FCDI) et FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT FONCIER (FCDF) ont été intégrées.

2.2. Les participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

<i>en KEUR</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	<i>Valeur au bilan</i>	<i>% de capital détenu par le Groupe</i>	<i>Valeur au bilan</i>	<i>% de capital détenu par le Groupe</i>
• SAS La Boétie	294 192	1,86	193 094	1,86
• SACAM International	16 705	1,86	19 634	1,86
• SAS SACAM Développement	12 939	1,77	13 932	1,77
• SAS SACAM Participations	1 642	2,27		
• SAS SACAM Avenir	1 800	2,04		
• Crédit Agricole FC Investissement	5 000	100,00	5 000	100
• Crédit Agricole FC Amorçage	1 000	100,00	1 000	100
• Crédit Agricole FC Développement	3 000	100,00	3 000	100
• Franche-Comté Développement Immobilier			1 978	100
Valeur au bilan des autres titres de participation non consolidés	15 521		6 074	
Valeur total au bilan des titres de participation non consolidés	351 799		243 712	

2.3 Écarts d'acquisition

	<i>en milliers d'euros</i>						
	31.12.2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31.12.2009
• Valeur Brute							
Filiale FCDI		234					234
• Cumul des pertes de valeur							
Filiale FCDI				-234			-234
Valeur nette au bilan	0	234	0	-234	0	0	0

3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein de la Caisse Régionale de Franche-Comté est assurée par la direction des Risques qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les Etats financiers.

3.1. Risque de crédit

Le risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la

banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

Exposition maximum au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrat en unités de compte)	5 271	7 730
Instruments dérivés de couverture	16 244	16 516
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable)	233 295	231 686
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	12 251	6 473
Prêts et créances sur la clientèle	7 617 323	7 648 391
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	87 397	100 840
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciation)	7 971 781	8 011 636
Engagements de financement donnés	1 029 760	924 348
Engagements de garantie financière donnés	155 807	183 018
Provisions - Engagements par signature		
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 185 567	1 107 366
TOTAL Exposition nette	9 157 348	9 119 002

■ Notes annexes aux états financiers ■

Concentrations par agents économiques de l'activité de crédit

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique
(hors opérations internes au Crédit Agricole) :

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2009				
		<i>dont encours bruts dépréciés sur base individuelle</i>		<i>Dépréciations individuelles</i>		
	<i>Encours bruts</i>	<i>Encours brut non compromis</i>	<i>Encours brut compromis</i>	<i>sur Encours non compromis</i>	<i>sur Encours compromis</i>	<i>Total</i>
• Administrations centrales	10 000					10 000
• Etablissements de crédit	369 770					369 770
• Institutions non établissements de crédit	842 943	62	210	62	151	842 730
• Grandes entreprises	1 550 935	88 708	40 369	60 984	29 052	1 460 899
• Clientèle de détail	5 403 461	45 048	62 157	18 182	44 732	5 340 547
Total	8 177 109	133 818	102 736	79 228	73 935	8 023 946
Créances rattachées nettes						36 966
Dépréciations sur base collective						-71 200
Valeurs nettes au bilan						7 989 712

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2008				
	<i>Encours bruts</i>	<i>dont Encours douteux</i>	<i>Dépréciations / Encours douteux</i>	<i>dont Encours douteux compromis</i>	<i>Dépréciations / Encours douteux compromis</i>	<i>Total</i>
• Administrations centrales	2 715					2 715
• Etablissements de crédit	376 925					376 925
• Institutions non établissements de crédit	646 530			22		646 530
• Grandes entreprises	1 700 147	35 439	26 990	37 789	28 889	1 644 268
• Clientèle de détail	5 270 940	36 487	16 927	55 265	36 760	5 217 253
Total	7 997 257	71 926	43 917	93 076	65 649	7 887 691
Créances rattachées nettes						200 283
Dépréciations sur base collective						-61 197
Valeurs nettes au bilan						8 026 777

■ Notes annexes aux états financiers ■

Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements de financement en faveur de la clientèle		
• Administrations centrales		
• Institutions non établissements de crédit	132 156	105 915
• Grandes entreprises	276 227	303 220
• Clientèle de détail	618 866	514 610
Total	1 027 249	923 745
Engagements de garantie en faveur de la clientèle		
• Administrations centrales		
• Institutions non établissements de crédit	5 969	27 113
• Grandes entreprises	134 099	141 334
• Clientèle de détail	15 739	14 571
Total	155 807	183 018

Dettes envers la clientèle - Ventilation par agent économique

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Administrations centrales		
• Institutions non établissements de crédit	6 123	9 333
• Grandes entreprises	504 838	460 898
• Clientèle de détail	1 161 453	1 376 209
Total	1 672 414	1 846 440
Dettes rattachées	6 997	4 317
Valeur au bilan	1 679 411	1 850 757

■ Notes annexes aux états financiers ■

Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2009						
	<i>Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance</i>				<i>Valeur comptable des actifs financiers en souffrance</i>	<i>Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement</i>	<i>Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés</i>	
	<i>≤ 90 jours</i>	<i>> 90 jours ≤ 180 jours</i>	<i>> 180 jours ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an</i>				
• Instruments de capitaux propres						3 807	-890	
• Instruments de dette	0	0	0	0	0	185	1 845	
- Administrations centrales					0			
- Etablissements de crédit					0	185	1 845	
- Institutions non établissements de crédit					0			
- Grandes entreprises					0			
- Clientèle de détail					0			
• Prêts et avances	185 808	2 609	1 048	0	189 465	83 391	237 829	
- Administrations centrales					0			
- Etablissements de crédit					0			
- Institutions non établissements de crédit	12 473				12 473	59	8 166	
- Grandes entreprises	63 694	393	906		64 993	39 051	107 981	
- Clientèle de détail	109 641	2 216	142		111 999	44 281	121 682	
Total	185 808	2 609	1 048	0	189 465	87 383	238 784	

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2008						
	<i>Arriérés de paiement sur créances non dépréciées</i>				<i>Valeur comptable des actifs financiers en souffrance</i>	<i>Valeur nette comptable des actifs dépréciés</i>	<i>Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés</i>	
	<i>≤ 90 jours</i>	<i>> 90 jours ≤ 180 jours</i>	<i>> 180 jours ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an</i>				
• Instruments de capitaux propres						1 050	614	
• Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	0	
- <i>Grandes entreprises</i>								
- <i>Clientèle de détail</i>								
• Prêts et avances	211 062	2 514	1 065	0	214 641	55 436	183 364	
- <i>Institutions non établissements de crédit</i>	4 357	1			4 358	22	2	
- <i>Grandes entreprises</i>	93 014	600	1 056		94 670	17 349	120 678	
- <i>Clientèle de détail</i>	113 691	1 913	9		115 613	38 065	62 684	
• Autres actifs financiers					0			
Total	211 062	2 514	1 065	0	214 641	56 486	183 978	

L'information sur les garanties obtenues sur les actifs n'est pas disponible.

■ Notes annexes aux états financiers ■

Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel	Total risque de contrepartie
• Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
• Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
• Risques sur les autres contreparties	960	2 306	3 266	1 076	2 179	3 255
Total	960	2 306	3 266	1 076	2 179	3 255
• Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières			0			0
- dérivés actions et sur indices			0			0
- dérivés de crédit			0			0
Total	0	0	0	0	0	0
Incidence des accords de compensation et de collatéralisation	0	0	0	0	0	0
Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation	960	2 306	3 266	1 076	2 179	3 255

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

3.2. Risque de marchés

Le **risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt,
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise,
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

■ Notes annexes aux états financiers ■

Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

31.12.2009							31.12.2008	
<i>en milliers d'euros</i>	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur	Total en
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	de marché	valeur de marché
Instruments de taux d'intérêts	0	0	0	1 903	1 589	1 218	4 710	599
• Swaps de taux d'intérêts				1 903	1 589	1 218	4 710	599
Sous total	0	0	0	1 903	1 589	1 218	4 710	599
• Opérations de change à terme					1 620		1 620	221
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	1 903	3 209	1 218	6 330	820

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

31.12.2009							31.12.2008	
<i>en milliers d'euros</i>	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur	Total en
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	de marché	valeur de marché
Instruments de taux d'intérêts	0	0	0	2 619	18 335	1 620	22 574	17 066
• Swaps de taux d'intérêts				2 619	18 335	1 620	22 574	17 066
Sous total	0	0	0	2 619	18 335	1 620	22 574	17 066
• Opérations de change à terme								
Valeurs nettes au bilan	0	0	0	2 619	18 335	1 620	22 574	17 066

Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
	Total en cours notionnel	Total en cours notionnel
Instruments de taux d'intérêt :	886 580	687 188
• Swaps de taux d'intérêts	766 452	571 730
• Caps-floors-collars	120 128	115 458
• Autres instruments conditionnels		
Sous total	886 580	687 188
• Opérations de change à terme	64 575	169 467
Valeurs nettes au bilan	951 155	856 655

RISQUES DE CHANGE

La contribution des différentes devises au bilan consolidé s'établit comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
• EUR	8 136 161	8 139 718	8 295 780	8 304 842
• Autres devises de l'UE	1 052	1 026	1 289	1 284
• USD	5 144	6 076	4 657	4 669
• JPY	49	43	3	
• Autres devises *	916 416	911 959	688 430	679 364
Total bilan	9 058 822	9 058 822	8 990 159	8 990 159

* Cette ligne comporte essentiellement des CHF.

RISQUES DE TAUX

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	<i>Emprunts obligataires</i>	<i>Dettes subordonnées à durée déterminée</i>	<i>Dettes subordonnées à durée indéterminée</i>	<i>Emprunts obligataires</i>	<i>Dettes subordonnées à durée déterminée</i>	<i>Dettes subordonnées à durée indéterminée</i>
EUR	0	73 366	0	0	83 143	0
. Taux fixe		73 366			83 143	
. Taux variable						
Total	0	73 366	0	0	83 143	0
. Taux fixe	0	73 366	0	0	83 143	0
. Taux variable	0	0	0	0	0	0

3.3. Risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

La Caisse Régionale de Franche-Comté en tant qu'établissement de crédit respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

- le règlement CRBF n° 88-01 du 22 février 1988 relatif à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 88-03 du 22 avril 1988 relative à la liquidité ;
- l'instruction de la Commission bancaire n° 89-03 du 20 avril 1989 relative aux conditions de prise en compte des accords de refinancement dans le calcul de la liquidité.

■ Notes annexes aux états financiers ■

Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2009				
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>> 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>Total</i>	
• Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	298 309	7 581	24 797	39 083	369 770	
• Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	503 619	820 905	2 592 850	3 889 965	7 807 339	
Total	801 928	828 486	2 617 647	3 929 048	8 177 109	
Créances rattachées					50 432	
Dépréciations					-237 829	
Valeurs nettes au bilan					7 989 712	

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2008				
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>> 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>Total</i>	
• Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	327 406	4 858	8 049	36 612	376 925	
• Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	624 215	1 006 376	2 462 638	3 692 105	7 785 334	
Total	951 621	1 011 234	2 470 687	3 728 717	8 162 259	
Créances rattachées					47 882	
Dépréciations					-183 364	
Valeurs nettes au bilan					8 026 777	

Dettes des établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2009				
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>> 3 mois à ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an à ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>Total</i>	
• Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	784 689	868 982	2 481 418	1 938 860	6 073 949	
• Dettes envers la clientèle	1 377 724	74 471	203 481	16 738	1 672 414	
Total	2 162 413	943 453	2 684 899	1 955 598	7 746 363	
Dettes Rattachées					38 968	
Valeur au bilan					7 785 331	

■ Notes annexes aux états financiers ■

Dettes envers les établissements de crédit et de la clientèle par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2008				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	
• Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 115 830	889 736	1 919 245	2 018 557	5 943 368	
• Dettes envers la clientèle	1 563 735	241 131	40 535	1 039	1 846 440	
Total	2 679 565	1 130 867	1 959 780	2 019 596	7 789 808	
Dettes Rattachées					50 979	
Valeur au bilan					7 840 787	

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2009				
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total	
Dettes représentées par un titre						
• Bons de caisse	248				248	
• Titres du marché interbancaire					0	
• Titres de créances négociables :	50	1 221	67 849	900	70 020	
- Émis en France	50	1 221	67 849	900	70 020	
• Autres dettes représentées par un titre					0	
Total	298	1 221	67 849	900	70 268	
Dettes rattachées					365	
Valeur au bilan					70 633	
Dettes subordonnées						
• Dettes subordonnées à durée déterminée			73 366		73 366	
• Dépôt de garantie à caractère mutuel			611		611	
• Titres et emprunts participatifs					0	
Total	0	0	73 977	0	73 977	
Dettes rattachées					1 221	
Valeur au bilan					75 198	

■ Notes annexes aux états financiers ■

Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2008			
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes représentées par un titre					
• Bons de caisse	1 243	50			1 293
• Titres du marché interbancaire :					0
• Titres de créances négociables :	1 490	79 908	3 007	0	84 405
- Émis en France	1 490	79 908	3 007		84 405
- Émis à l'étranger					0
• Emprunts obligataires					0
• Autres dettes représentées par un titre					0
Total	2 733	79 958	3 007	0	85 698
Dettes rattachées					224
Valeur au bilan					85 922
Dettes subordonnées					
• Dettes subordonnées à durée déterminée	15 245			67 898	83 143
• Dettes subordonnées à durée indéterminée					0
• Dépôt de garantie à caractère mutuel			611		611
• Titres et emprunts participatifs					0
Total	15 245	0	611	67 898	83 754
Dettes rattachées					1 967
Valeur au bilan					85 721

Garanties financières données par échéance contractuelle résiduelle

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « risque de marché ».

3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêt et de change

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument

de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

Couverture de juste valeur

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

■ Notes annexes aux états financiers ■

Couverture de flux de trésorerie

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Couverture d'un investissement net en devise

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liés à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de l'entité.

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2009		
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant notionel
MACRO COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	6 314	22 558	883 038
• Taux d'intérêt	4 694	22 558	883 038
• Change	1 620		
MICRO COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	16	16	3 542
• Taux d'intérêt	16	16	3 542
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER			
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	6 330	22 574	886 580

Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2008		
	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative	Montant notionel
MACRO COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	820	17 309	684 188
• Taux d'intérêt	599	17 309	568 730
• Change	221		115 458
COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE	0	27	3 000
• Taux d'intérêt		27	3 000
COUVERTURE D'INVESTISSEMENT NETS DANS UNE ACTIVITE A L'ETRANGER			
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	820	17 336	687 188

3.5 Risques opérationnels

Le **risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomerats financiers », la Caisse Régionale de Franche-Comté est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de la Caisse Régionale de Franche-Comté est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par la Commission Bancaire afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-

CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, la Caisse Régionale de Franche-Comté a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a défini jusqu'à fin 2009 les niveaux planchers de fonds propres suivants :

- 95 % des exigences de fonds propres telles qu'elles auraient été calculées en CAD jusqu'au 31/12/2007 ;
- 90 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2008 ;
- 80 % de ces exigences jusqu'au 31/12/2009.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du tier 1 et du tier 2, conformément à la réglementation.

En application de la réglementation, la Caisse Régionale de Franche-Comté doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

Au 31 décembre 2009, comme au 31 décembre 2008, la Caisse Régionale de Franche-Comté répond à ces exigences réglementaires.

■ Notes annexes aux états financiers ■

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

(en milliers d'euros)	31/12/2009	31/12/2008
Fonds propres de base (tier 1)	551 000	486 691
Fonds propres complémentaires (tier 2)	6 141	611
Fonds propres surcomplémentaires (tier 3)	65 899	62 527
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance	N/A	N/A
Total des fonds propres prudentiels	623 040	549 829

4. Notes relatives au compte de résultat

4.1. Produits et Charges d'intérêts

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Sur opérations avec les établissements de crédit	873	2 552
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	14 412	17 849
• Sur opérations avec la clientèle	307 661	342 286
• Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	797	1 303
• Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	4 438	4 685
• Intérêts courus et échus des instruments de couverture	12 332	20 729
• Autres intérêts et produits assimilés	290	
Produits d'intérêts	340 803	389 404
• Sur opérations avec les établissements de crédit	40	1 113
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	178 060	222 692
• Sur opérations avec la clientèle	14 369	23 630
• Actifs financiers disponibles à la vente	65	
• Sur dettes représentées par un titre	3 428	9 100
• Sur dettes subordonnées	3 591	3 593
• Intérêts courus et échus des instruments de couverture	22 564	20 562
Charges d'intérêts	222 117	280 690

4.2. Commissions nettes

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
• Sur opérations avec les établissements de crédit	275	54	221	2 827	3 623	-796
• Sur opérations internes au Crédit Agricole	17 472	18 044	-572	15 239	9 434	5 805
• Sur opérations avec la clientèle	40 722	379	40 343	32 907	31	32 876
• Sur opérations de change	101		101	100		100
• Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	3 322	306	3 016	3 739	388	3 351
• Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers (1)	83 552	5 466	78 086	15 098	439	14 659
• Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 842	33	2 809	43 561	4 840	38 721
Produits nets des commissions	148 286	24 282	124 004	113 471	18 755	94 716

(1) Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne « autres produits (charges) nets » de la rubrique « produits et charges nets des autres activités » (note 4.5) ont été réaffectées à la ligne « commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers ». Le montant net de ces commissions s'élève à 24 446 milliers d'euros en 2009 et à 24 233 milliers d'euros en 2008.

4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Dividendes reçus		
• Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	-74	173
• Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	541	-3859
• Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	3 356	1801
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	3 823	-1 885

■ Notes annexes aux états financiers ■

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009		
	Produits	Charges	Net
Couvertures de juste valeur	74	74	0
• Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	36	38	-2
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	38	36	2
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	48 834	48 834	0
• Variations de juste valeur des éléments couverts	24 842	23 992	850
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture	23 992	24 842	-850
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
• Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	48 908	48 908	0

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008		
	Produits	Charges	Net
Couvertures de juste valeur	0	0	0
• Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts			0
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)			0
Couvertures de flux de trésorerie	0	0	0
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger	0	0	0
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	16 529	-16 529	0
• Variations de juste valeur des éléments couverts	16 529		16 529
• Variations de juste valeur des dérivés de couverture		-16 529	-16 529
Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	0	0	0
• Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
Total résultat de la comptabilité de couverture	16 529	-16 529	0

Les variations de juste valeur sur instruments de couverture de juste valeur de change sont désormais rattachées à la « couverture de juste valeur : variation de juste valeur des dérivés de couverture » et non plus à la « couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger ».

4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Dividendes reçus	14 315	21 536
• Plus ou moins-values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente	14 273	610
• Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-276	-15
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	28 312	22 131

La ligne « Dépréciations durables », soit 276 K€, se décompose comme suit :

- GREEN WAY ARBITRAGE 2 : 94 K€

- GREEN WAY DEDICATED : 182 K€

4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	5 335	418
• Produits nets des immeubles de placement	-214	-125
• Autres produits (charges) nets (1)	777	25 305
Produits (charges) des autres activités	5 898	25 598

(1) Les commissions d'assurance jusque là affectées à la ligne « autres produits (charges) nets » ont été réaffectées à la ligne « commissions sur moyens de paiements et autres prestations de services bancaires et financiers » de la rubrique « commissions nettes » (note 4.2). Le montant net de ces commissions s'élève à 24 446 milliers d'euros en 2009 et à 24 233 milliers d'euros en 2008.

4.6. Charges générales d'exploitation

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Charges de personnel	83 588	83 646
• Impôts et taxes	4 040	4 079
• Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	45 740	45 272
Charges d'exploitation	133 368	132 997

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Franche-Comté. La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2009 est donnée ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Cabinet PRICE WATERHOUSE COOPERS</i>	<i>Cabinet SORECO</i>
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	112	57
Total	112	57

4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux amortissements	9 900	10 154
- immobilisations corporelles	9 885	10 133
- immobilisations incorporelles	15	21
Dotations aux dépréciations	0	-15
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles		15
Total	9 900	10 139

4.8. Coût du risque

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dotations aux provisions et aux dépréciations	101 564	51 817
• Prêts et créances	89 793	41 733
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	1 845	
• Autres actifs	88	33
• Engagements par signature	5 532	1 412
• Risques et charges	4 306	8 639
Reprises de provisions et de dépréciations	34 330	21 653
• Prêts et créances	25 024	18 453
• Autres actifs	1	35
• Engagements par signature	993	808
• Risques et charges	8 312	2 357
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions	-67 234	-30 164
• Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-69	-57
• Récupérations sur prêts et créances amortis	801	856
• Autres pertes	-7	-15
Coût du risque	-66 509	-29 380

4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	391	892
• Plus-values de cession	516	964
• Moins-values de cession	-125	-72
Titres de capitaux propres consolidés	-1 692	0
• Plus-values de cession		
• Moins-values de cession	-1 692	
Gains ou pertes sur autres actifs	-1 301	892

4.10. Impôts

Charge d'impôt

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Charges d'impôt courant	-22 882	-26 562
• Charge d'impôt différé	530	6 532
Charge d'impôt de la période	-22 352	-20 030

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté au 31.12.2009

<i>en milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
• Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	69 411	Taux d'impôt théorique 34,43%	23 898
• Effet des différences permanentes			-3 218
• Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
• Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			797
• Effet de l'imposition à taux réduit			359
• Effet des autres éléments			516
Taux et charge effectif d'impôt		Taux d'impôt constaté 32,20 %	22 352

Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté au 31.12.2008

<i>en milliers d'euros</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
• Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions et résultats des sociétés mises en équivalence	77 650	Taux d'impôt théorique 34,43%	26 735
• Effet des différences permanentes			4 247
• Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-4 309
• Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			
• Effet de l'imposition à taux réduit			254
• Effet des autres éléments			
Taux et charge effectif d'impôt		Taux d'impôt constaté 34,76%	26 927

4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, net d'impôts.

<i>en milliers d'euros</i>	<i>gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>			Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres hors QP des entités mises en équivalence	Quote part des gains/pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	Variation de juste valeur des dérivés de couverture		
Variation de juste valeur		13108		13108	
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part du Groupe)	0	12560	0	12560	0
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2009 (1)	0	12560	0	12560	0
Variation de juste valeur		-73 454	-27	-73 481	
Quote part de gains ou pertes latents ou différés sur entités mises en équivalence					
Gains ou pertes latents ou différés exercice 2008 (part du Groupe)	0	-76 871	-27	-76 898	0
Gains ou pertes latents ou différés exercice 2008 (part minoritaire)				0	
Total gains ou pertes latents ou différés exercice 2008 (1)	0	-76 871	-27	-76 898	0

(1) les données « total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente » se décomposent comme suit :

■ Notes annexes aux états financiers ■

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Montant brut	13 108	(73 454)
Impôt	(548)	(3 444)
Total net	12 560	(76 898)

5. Notes relatives au bilan

5.1. Caisse, Banques centrales

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
• Caisse	37 980		43 024	
• Banques centrales, CCP	16 473		14 476	
TOTAL EN PRINCIPAL	54 453	0	57 500	0
• Créances / Dettes rattachées	31		104	
VALEUR AU BILAN	54 484	0	57 604	0

5.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Actifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Actifs financiers détenus à des fins de transaction		
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 271	7 730
Juste valeur au bilan	5 271	7 730
<i>dont titres prêtés</i>		

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Titres à la juste valeur par résultat sur option	5 271	7 730
• Effets publics et valeurs assimilées		
• Obligations et autres titres à revenu fixe	5 271	7 730
* Titres cotés		
* Titres non cotés	5 271	7 730
Juste valeur au bilan	5 271	7 730

5.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

5.4. Actifs financiers disponibles à la vente

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2010
• Effets publics et valeurs assimilées		
• Obligations et autres titres à revenu fixe	254 719	231 686
* Titres cotés	21 424	
* Titres non cotés	233 295	231 686
• Actions et autres titres à revenu variable	370 328	248 334
* Titres cotés	14 841	
* Titres non cotés	355 487	248 334
Total des titres disponibles à la vente	625 047	480 020
Total des créances disponibles à la vente		
Créances rattachées	187	491
Valeur au bilan	625 234	480 511

Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	<i>Juste valeur</i>	<i>Gains comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>Pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Gains comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>Pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i>
• Effets publics et valeurs assimilées						
• Obligations et autres titres à revenu fixe	254 719	1 054	236	231 686	13 121	3 616
• Actions et autres titres à revenu variable	17 388	1 517	1 295	3 616	206	22
• Titres de participation non consolidés	352 940	12 464	397	244 718	6 671	89 814
• Créances disponibles à la vente						
• Créances rattachées	187			491		
Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente	625 234	15 035	1 928	480 511	19 998	93 452
Impôts		-1 065	-518		-4 665	-1 248
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)		13 970	1 410		15 333	92 204

5.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

5.5.1. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Établissements de crédit		
• Comptes et prêts	8 146	4 099
dont comptes ordinaires débiteurs sains	3 894	605
dont comptes et prêts au jour le jour sains	4 252	3 494
• Prêts subordonnés	4 087	2 337
Total	12 233	6 436
Créances rattachées	18	37
Dépréciations		
Valeur nette	12 251	6 473
Opérations internes au Crédit Agricole		
• Comptes ordinaires	250 277	279 775
• Comptes et avances à terme	86 560	70 014
• Prêts subordonnés	20 700	20 700
Total	357 537	370 489
Créances rattachées	2 601	1 424
Dépréciations		
Valeur nette	360 138	371 913
Valeur nette au bilan	372 389	378 386

5.5.2. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Opérations avec la clientèle		
• Créances commerciales	57 919	80 747
• Autres concours à la clientèle	7 567 702	7 512 994
• Prêts subordonnés	32 104	34 432
• Titres non cotés sur un marché actif	1 925	1 925
• Avances en comptes courants d'associés	81 330	92 426
• Comptes ordinaires débiteurs	66 359	62 810
Total	7 807 339	7 785 334
Créances rattachées	47 813	46 421
Dépréciations	-237 829	-183 364
Valeur nette	7 617 323	7 648 391
Valeur nette au bilan	7 617 323	7 648 391

Au cours de l'année 2009, la Caisse Régionale de Franche-Comté a apporté 877 431 K€ de créances en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) contre 75 373 K€ en 2008. La Caisse Régionale de Franche-Comté conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

5.6. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

En milliers d'euros

	31.12.2008	Dotations	Reprises / Utilisations	Autres mouvements	31.12.2009
• Créances sur la clientèle	183 364	94 654	40 191	2	237 829
dont dépréciations collectives	61 197	10 003			71 200
• Titres détenus jusqu'à l'échéance		1 845			1 845
• Actifs disponibles à la vente	614	276			890
• Autres actifs financiers	43	88			131
Total des dépréciations des actifs financiers	184 021	96 863	40 191	2	240 695

En milliers d'euros

	31.12.2007	Dotations	Reprises / Utilisations	Autres mouvements	31.12.2008
• Créances clientèle	169 809	45 780	32 225		183 364
dont dépréciations collectives	60 601	596			61 197
• Actifs disponibles à la vente	599	15			614
• Autres actifs financiers	46	32	35		43
Total des dépréciations des actifs financiers	170 454	45 827	32 260	0	184 021

5.7. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

77

5.7.1. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

en milliers d'euros

	31.12.2009	31.12.2008
Établissements de crédit		
• Comptes et emprunts	2 341	39 385
- dont comptes ordinaires créditeurs		11
- dont comptes et emprunts au jour le jour		
Sous-total	2 341	39 385
Dettes rattachées		187
Total	2 341	39 572
Opérations internes au Crédit Agricole		
• Comptes ordinaires créditeurs	193 980	
• Comptes et avances à terme	5 877 628	5 903 983
Sous-total	6 071 608	5 903 983
Dettes rattachées	31 953	46 475
Total	6 103 561	5 950 458
Valeur au bilan	6 105 920	5 990 030

5.7.2. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Comptes ordinaires créditeurs	1 302 971	1 249 516
• Comptes d'épargne à régime spécial	15 460	14 555
• Autres dettes envers la clientèle	353 983	582 369
Total	1 672 414	1 846 440
Dettes rattachées	6 997	4 317
Valeur au bilan	1 679 411	1 850 757

5.8. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Effets publics et valeurs assimilées		
• Obligations et autres titres à revenu fixe	88 222	99 553
Total	88 222	99 553
Créances rattachées	1 020	1 287
Dépréciations	-1 845	
Valeur nette au bilan	87 397	100 840

5.9. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dettes représentées par un titre		
• Bons de caisse	248	1 293
• Titres de créances négociables :	70 020	84 405
- Émis en France	70 020	84 405
Total	70 268	85 698
Dettes rattachées	365	224
Valeur au bilan	70 633	85 922
Dettes subordonnées		
• Dettes subordonnées à durée déterminée	73 366	83 143
• Dépôt de garantie à caractère mutuel	611	611
Total	73 977	83 754
Dettes rattachées	1 221	1 967
Valeur au bilan	75 198	85 721

5.10. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Impôts courants	6 660	12 186
• Impôts différés	34 935	34 608
Total actifs d'impôts courants et différés	41 595	46 794
• Impôts courants		
• Impôts différés		
Total actifs d'impôts courants et différés	0	0

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	<i>Impôts différés Actif</i>	<i>Impôts différés Passif</i>	<i>impôts différés Actif</i>	<i>Impôts différés Passif</i>
• Actifs disponibles à la vente	7		90	
• Couvertures de Flux de Trésorerie				
• Provisions non déductibles	33 748		32 494	
• Charges à payer non déductibles	180		235	
• Autres différences temporaires				
• Autres Impôts différés	1 000		1 789	
• Effet des compensations				
Total impôts différés	34 935	0	34 608	0

5.11. Comptes de régularisation actif, passif et divers

5.11.1 Comptes de régularisation actif

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Autres actifs	109 892	52 986
• Comptes de stocks et emplois divers	1 054	523
• Débiteurs divers	46 388	41 593
• Comptes de règlements*	62 450	10 870
Comptes de régularisation	47 542	115 225
• Comptes d'encaissement et de transfert	329	65 037
• Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	4	-6
• Produits à recevoir	45 774	39 232
• Charges constatés d'avance	579	636
• Autres comptes de régularisation	856	10 326
Valeur nette au bilan	157 434	168 211

* Un tirage de 40 M€ sur BFT et CALYON a été enregistré sur ce compte, cette somme est transférée sur les comptes d'encours crédits en 2010. Le changement de chaîne Dépôts a entraîné une modification des schémas comptables par un transfert des comptes d'encaissement vers les comptes de règlement.

5.11.2 Comptes de régularisation passif

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	21.12.2008
Autres passifs (1)	35 272	50 166
• Comptes de règlements	4	18 251
• Crédoiteurs divers	30 193	26 569
• Versement restant à effectuer sur titres	5 075	5 346
Comptes de régularisation	110 454	96 281
• Comptes d'encaissement et de transfert (2)	28 116	6 998
• Produits constatés d'avance	37 424	32 655
• Charges à payer	36 738	56 045
• Autres comptes de régularisation	8 176	583
Valeur nette au bilan	145 726	146 447

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

(2) Les montants sont indiqués en net.

5.12. Actifs et passifs liés aux actifs non courant destinés à être cédés

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Actifs non courants destinés à être cédés		3 965
• Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		

5.13. Immeubles de placement

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2008	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Immeubles de placement					
• Valeur brute	6 787	55	3 965		2 877
• Amortissements et dépréciations	-275	-85			-360
Valeur nette au bilan	6 512	-30	3 965	0	2 517

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2007	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immeubles de placement					
• Valeur brute	7 236	699	-1 233	85	6 787
• Amortissements et dépréciations	-1 028	-125	878		-275
Valeur nette au bilan	6 208	574	-355	85	6 512

La valeur des immeubles de placement est estimée « à dire d'expert ».

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 2 517 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 6 512 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

5.14. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

en milliers d'euros

	31.12.2008	Variation de périmètre	Augmentations (Acquisitions) regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31.12.2009
Immobilisations corporelles d'exploitation						
• Valeur brute	156 819	765	6 718	-7 554		156 748
• Amortissements et dépréciations	-82 685	-122	-9 885	4 244		-88 448
Valeur nette au bilan	74 134	643	-3 167	-3 310	0	68 300
Immobilisations incorporelles						
• Valeur brute	8 803	679	173			9 655
• Amortissements et dépréciations	-8 788	-7	-15			-8 810
Valeur nette au bilan	15	672	158	0	0	845

en milliers d'euros

	31.12.2007	Augmentations (Acquisitions) regroupements d'entreprises	Diminutions (Cessions et échéances)	Autres mouvements	Solde 31.12.2008
Immobilisations corporelles d'exploitation					
• Valeur brute	150 881	20 288	-14 265	-85	156 819
• Amortissements et dépréciations	-76 541	-10 133	3 989		-82 685
Valeur nette au bilan	74 340	10 155	-10 276	-85	74 134
Immobilisations incorporelles					
• Valeur brute	8 819		-16		8 803
• Amortissements et dépréciations	-8 784	-21	16	1	-8 788
Valeur nette au bilan	35	-21	0	1	15

5.15. Provisions

en milliers d'euros

	31.12. 2008	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde 31.12. 2009
• Risques sur les produits épargne logement	10 840	670		-3 080		8 430
• Risques d'exécution des engagements par signature	2 834	5 532		-993		7 373
• Risques opérationnels	4 775	890		-159	1	5 507
• Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	690			-18	-1	671
• Litiges divers	2 378	676		-280		2 774
• Participations		630				630
• Autres risques	16 433	3 319	-222	-11 684	2	7 848
Provisions	37 950	11 717	-222	-16 214	2	33 233

(1) Dont 671 K€ au titre de la provision pour médailles du travail

en milliers d'euros

	31.12. 2007	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	Solde 31.12. 2008
• Risques sur les produits épargne-logement	10 350	1 310		-820		10 840
• Risques d'exécution des engagements par signature	6 417	1 412	-77	-808	-4 110	2 834
• Risques opérationnels	5 419	389		-1 033		4 775
• Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	747			-58	1	690
• Litiges divers	2 378					2 378
• Autres risques	5 028	12 215	-209	-4 711	4 110	16 433
Provisions	30 339	15 326	-286	-7 430	1	37 950

(1) Dont 690 K€ au titre de la provision pour médailles du travail

5.15.1. PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne.

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
• Ancienneté de moins de 4 ans	314 959	216 731
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	453 141	506 137
• Ancienneté de plus de 10 ans	368 626	391 447
Total plans d'épargne-logement	1 136 726	1 114 315
Total comptes épargne-logement	228 584	231 933
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 365 310	1 346 248

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007. Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état et sur la base d'inventaire au 31/11/2009.

5.15.2. ENCOURS DE CRÉDITS OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :	22 501	20 837
Comptes épargne-logement	75 942	76 057
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	98 443	96 894

5.15.3. PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

<i>en millions d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
• Ancienneté de moins de 4 ans	0	
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	910	1 840
• Ancienneté de plus de 10 ans	2 760	1 880
Total plans d'épargne-logement	3 670	3 720
Total comptes épargne-logement	4 760	7 120
Total provision au titre des contrats épargne-logement	8 430	10 840

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

5.16. Capitaux propres

5.16.1 COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2009

La Caisse Régionale de Franche-Comté est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinques de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse Régionale

<i>en KEUR</i>	<i>Nombre Titres au 01.01.2009</i>	<i>Nombre de Titres émis</i>	<i>Nombre Titres remboursés</i>	<i>Nombres Titres au 31.12.2009</i>
Certificats Coopératifs d'associés (CCA)	1 495 584			1 495 584
- dont part du public	196 078			196 078
- dont part Crédit Agricole S.A.	1 299 506			1 299 506
Parts Sociales	3 702 438			3 702 438
- dont part Caisses Locales	3 702 417	1		3 702 418
- dont part Administrateurs de la CR	20		1	19
- dont Crédit Agricole S.A.	1			1
Total	5 198 022	1	1	5 198 022

La valeur nominale des titres est de 15 € et le montant total du capital est de 77 970 K€

Au 31 décembre 2009, sur les 196 078 titres, 2 211 milliers d'euros sont détenus par le public et 730 milliers d'euros par la Caisse Locale des Cantons de Franche-Comté qui assure la liquidité.

5.16.2. RÉSULTAT PAR ACTION

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Franche-Comté sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

5.16.3. DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2009, le Conseil de la Caisse Régionale de Franche-Comté S.A. a proposé de servir un intérêt de 3.89 % aux parts sociales ainsi qu'un dividende net par CCA de 2.68 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Montant net</i>	
Année de rattachement de dividende	Par CCA	Par Parts sociales
• 2006	5 220	2 249
• 2007	5 683	2 527
• 2008	5 424	2 388
• Prévu 2009	4 013	2 160

Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres.

5.16.4. AFFECTATION DU RÉSULTAT ET FIXATION DU DIVIDENDE 2009

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2009 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse Régionale de Franche-Comté du 31 Mars 2010.

Le texte de la résolution est le suivant :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'Article 643 du Code Rural, d'affecter, de la manière suivante, le résultat de l'exercice 2009, soit 46 492 542.48 euros :

- Intérêts aux parts sociales	2 160 372.57
- Rémunération aux Certificats Coopératifs d'Associés	4 008 165.12
- Réserve légale	30 243 003.59
- Réserve facultative	10 081 001.20

5.17. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance

La ventilation présentée des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2009				
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
• Caisse, banques centrales		54 484				54 484
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat				5 271		5 271
• Instruments dérivés de couverture		710	1 193	3 209	1 218	6 330
• Actifs financiers disponibles à la vente	370 330	428	15 782	4 928	233 766	625 234
• Prêts et créances sur les établissements de crédit		300 927	7 582	24 797	39 083	372 389
• Prêts et créances sur la clientèle		473 504	796 699	2 524 287	3 822 833	7 617 323
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		19 703				19 703
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			3 282	60 008	24 107	87 397
Total actifs financiers par échéance	370 330	849 756	824 538	2 622 500	4 121 007	8 788 131
• Instruments dérivés de couverture			2 619	18 335	1 620	22 574
• Dettes envers les établissements de crédit		816 538	868 982	2 481 538	1 938 862	6 105 920
• Dettes envers la clientèle		1 384 721	74 471	203 481	16 738	1 679 411
• Dettes représentées par un titre		595	1 289	67 849	900	70 633
• Dettes subordonnées		1 221		73 977		75 198
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		53				53
Total passifs financiers par échéance	0	2 203 128	947 361	2 845 180	1 958 120	7 953 789

<i>en milliers d'euros</i>		31.12.2008				
	Indéterminé	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
• Caisse, banques centrales		57 604				57 604
• Actifs financiers à la juste valeur par résultat			2 881	4 849		7 730
• Instruments dérivés de couverture			599		221	820
• Actifs financiers disponibles à la vente	248 334	1 740	5 733	20 591	204 113	480 511
• Prêts et créances sur les établissements de crédit		328 731	4 994	8 049	36 612	378 386
• Prêts et créances sur la clientèle	1 925	598 708	989 735	2 420 547	3 637 476	7 648 391
• Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		20 211				20 211
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		3 175	2 157	33 243	62 265	100 840
Total actifs financiers par échéance	250 259	1 010 169	1 006 099	2 487 279	3 940 687	8 694 493
• Instruments dérivés de couverture					17 066	17 066
• Dettes envers les établissements de crédit		1 122 543	891 928	1 940 472	2 035 087	5 990 030
• Dettes envers la clientèle		1 568 052	241 131	40 535	1 039	1 850 757
• Dettes représentées par un titre		2 957	79 958	3 007		85 922
• Dettes subordonnées		15 882	109	755	68 975	85 721
Total passifs financiers par échéance	0	2 709 434	1 213 126	1 984 769	2 122 167	8 029 496

6. Avantages au personnel et autres rémunérations

6.1. Détail des charges de personnel

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Salaires et traitements(*)	44 956	43 973
• Cotisations au titre des retraites (régime à cotisations définies)	6 221	6 119
• Cotisations au titre des retraites (régime à prestations définies)	571	35
• Autres charges sociales	18 059	17 781
• Intéressement et participation	7 193	9 740
• Impôts et taxes sur rémunération	6 588	5 998
Total charges de personnel	83 588	83 646

(*) Dont indemnités liées à la retraite pour 683 K€
Dont Autres avantages à long terme : Médailles du travail pour 129 K€

6.2. Effectif fin de période

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• France	1 484	1 486
• Étranger	10	10
TOTAL	1 494	1 496

6.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de

payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

6.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Variation de la dette actuarielle		
Dette actuarielle au 31/12/n-1	15 431	19 473
• Coût des services rendus sur la période	875	958
• Coût financier	780	959
• Modification / Réduction / Liquidation de plan	245	-5 300
• Prestations versées (obligatoire)	-1 365	-958
• (Gains) / pertes actuariels	191	298
Dette actuarielle au 31.12.n	16 157	15 430

■ Notes annexes aux états financiers ■

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Détail de la charge comptabilisée au résultat		
• Coût des services rendus sur l'exercice	877	958
• Coût financier	780	959
• Rendement attendu des actifs sur la période	-621	-797
• Amortissement du coût des services passés	21	
• Amortissement des gains / (pertes) actuariels	315	189
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 372	1 309

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Variation de juste valeur des actifs du régime et des Droits à remboursement		
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1	15 475	19 708
• Rendement attendu des actifs	621	797
• Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-124	109
• Cotisations de l'employeur	1363	1119
• Modification / Réduction / Liquidation de plan	-1366	-5300
• Prestations versées		-958
Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n	15 969	15 475

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Position nette		
Dette actuarielle fin de période	15 934	15 431
(Gains) / pertes sur la limitation de surplus		
Dette actuarielle nette fin de période	15 934	15 431
Juste valeur des actifs / Droits à remboursement fin de période	15 969	15 476
Position nette (passif) / actif fin de période	-35	-45

	31.12.2009	31.12.2008
Information sur les actifs des régimes		
Composition des actifs		
• % d'obligations	77,0%	81,1%
• % d'actions	15,7%	9,1%
• % autres actifs	7,3%	9,8%

	31.12.2009	31.12.2008
Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles		
• Taux d'actualisation	4,67%	4,67%
• Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	4%	4%
• Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	4,17%	4,15%
• Taux attendus d'augmentation des salaires	4%	2,83%
• Taux d'évolution des coûts médicaux		
• Autres (à détailler)		

6.5. Autres engagements sociaux

Le Crédit Agricole de Franche-Comté a provisionné au 31/12/2009 pour 671 K€ les gratifications à verser au titre des médailles du travail. Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture calculée selon une méthode actuarielle.

Le régime de retraite des salariés de la Caisse Régionale étant celui de la MSA, à cotisations définies, celle-ci ne porte pas dans ses comptes d'engagement « retraite » mais enregistre en « Frais de personnel » le montant des cotisations correspondantes.

6.6. Rémunération des dirigeants

• Avantages à court terme	2 357 446
• Avantages à long terme	8 587
• Indemnités de fin de contrat	388 501

Les cadres de direction sont les membres du Comité de Direction.

7. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Engagements donnés et reçus

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Engagements donnés	1 185 567	1 107 366
Engagements de financement	1 029 760	924 348
• Engagements en faveur d'établissements de crédit	2 511	603
• Engagements en faveur de la clientèle	1 027 249	923 745
Ouverture de crédits confirmés	697 562	635 112
- Ouverture de crédits documentaires	3 956	2 922
- Autres ouvertures de crédits confirmés	693 606	632 190
Autres engagements en faveur de la clientèle	329 687	288 633
Engagements de garantie	155 807	183 018
• Engagements d'ordre d'établissement de crédit	0	0
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties		
• Engagements d'ordre de la clientèle	155 807	183 018
Cautions immobilières	8 873	13 747
Garanties financières	74 202	94 391
Autres garanties d'ordre de la clientèle	46 551	74 880
Engagements reçus	2 526 550	2 289 810
Engagements de financement	383 643	240 625
• Engagements reçus d'établissements de crédit	383 643	240 625
• Engagements reçus de la clientèle		
Engagements de garantie	2 088 942	1 962 662
• Engagements reçus d'établissements de crédit	122 758	103 117
• Engagements reçus de la clientèle	1 966 184	1 859 545
• Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	312 243	320 618
• Autres garanties reçues	1 653 941	1 538 927
Autres engagements reçus	53 965	86 523

8. Juste valeur des instruments financiers

La **juste valeur** d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

8.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	<i>Valeur au bilan</i>	<i>Valeur de marché estimée*</i>	<i>Valeur au bilan</i>	<i>Valeur de marché estimée*</i>
ACTIFS				
• Prêts et créances sur les établissements de crédit	372 389		378 386	
• Prêts et créances sur la clientèle	7 617 323		7 648 391	
• Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	87 397		100 840	
PASSIFS				
• Dettes envers les établissements de crédits	6 105 920		5 990 030	
• Dettes envers la clientèle	1 679 411		1 850 757	
• Dettes représentées par un titre	70 633		85 922	
• Dettes subordonnées	75 198		85 721	

* Dans le cas présent, l'information sur la valeur de marché estimée n'est pas disponible.

■ Notes annexes aux états financiers ■

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale de Franche-Comté prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable.

Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

8.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation.

8.2.1. ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

en milliers d'euros

	Total au 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	5 271		5 271	
• Titres à la juste valeur par résultat sur option	5 271		5 271	
Actifs financiers disponibles à la vente	625 234	0	625 234	0
• Obligations et autres titres à revenu fixe	254 906		254 906	
• Actions et autres titres à revenu variable	370 328		370 328	
Instruments dérivés de couverture	6 330		6 330	
Total actifs financiers valorisés à la juste valeur	636 835	0	636 835	0

8.2.2. PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

en milliers d'euros

	Total au 31.12.2009	prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
Instruments dérivés de couverture	22 574		22 574	
Total passifs financiers valorisés à la juste valeur	22 574	0	22 574	0

9. Reclassement d'instruments financiers

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union Européenne en octobre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « prêts et créances », si la Caisse Régionale de Franche-Comté a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « actifs financiers disponibles à la vente » ou « actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés.

La Caisse Régionale de Franche-Comté n'a opéré aucun reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39, ni au 31 décembre 2008, ni au 31 décembre 2009.

10. Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de l'exercice 2009 n'est intervenu.

11. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2009

- La Caisse Régionale de Franche-Comté
- Liste des Caisses Locales

Caisse Locale	Adresse
AUDEUX	25 bis avenue Charles de Gaulle - 25410 SAINT VIT
BAUME/ROUGEMONT	5 Place de la Libération - 25110 BAUME LES DAMES
BESANCON	11 avenue Elisée Cusenier - 25084 BESANCON CEDEX
LES DEUX VALS	9 grande rue - 25510 PIERREFONTAINE LES VARANS
FRANCHES MONTAGNES	10 rue Montalembert - BP 9 - 25120 MAICHE
HAUT DOUBS FORESTIER	21 grande rue - 25240 MOUTHE
MONTBENOIT	20 rue du Val Saugeais - 25650 MONTBENOIT
MORTEAU	8 Place Carnot - BP 41 - 25500 MORTEAU
PAYS DE COURBET	6 Place Gustave Courbet - 25290 ORNANS
PAYS DE MONTBELIARD	50 Place Albert Thomas - BP 165 - 25200 MONTBELIARD
PONTARLIER	59 rue de la République - BP 195 - 25303 PONTARLIER
PONT DE ROIDE	21 rue de Besançon - BP 11 - 25150 PONT DE ROIDE
QUINGEY	6 Grande rue - 25440 QUINGEY
SANCEY LE GRAND	Rue de Lattre de Tassigny - BP 1 - 25420 SANCEY LE GRAND
VAL DES ISLES	6 rue de Lattre de Tassigny - BP 3 - 25250 L'ISLE-sur-le-DOUBS
VALDAHON	1 Place du Général de Gaulle - BP 20 - 25800 VALDAHON
BELFORT - FONTAINE - GIROMAGNY	5 parking des arts - BP345 - 90006 BELFORT
DAMPIERRE-sur-SALON	1 rue Louis Dornier - 70180 DAMPIERRE-sur-SALON
DELLE	3 place de la République - 90100 DELLE
GRAY	13 rue Gambetta - BP 79 - 70100 GRAY
GY - PESMES - MARNAY	2 rue Beauregard - 70700 GY
HERICOURT	31 avenue Léon Jouhaux - 70400 HERICOURT
JUSSEY	13 rue Gambetta - 70500 JUSSEY
LURE	56 avenue de la République - BP 20 - 70200 LURE
LUXEUIL	35 rue Jules Jeanneney - 70310 LUXEUIL
PORT-sur-SAONE	15 rue G. Lavaire - 70170 PORT-sur-SAONE
RIOZ / MONTBOZON	6 avenue Jules Jeanneney - BP 132 - 70190 RIOZ
SAINT LOUP / VAUVILLERS	19 place Jean Jaurès - BP 28 - 70800 SAINT LOUP SUR SEMOUSE
VESOUL	28 RUE Alsace Lorraine - 70000 VESOUL
VILLERSEXEL	15 place de l'hôtel de ville - 70110 VILLERSEXEL
ARBOIS / POLIGNY	58 grande rue - BP 37 - 39602 ARBOIS
LA BRESSE	44 rue Louis le Grand - BP 14 - 39140 BLETTERANS
DEUX PLATEAUX	48 avenue de la République - BP 36 - 39301 CHAMPAGNOLE
DOLE et PAYS DOLOIS	4 rue de Besançon - BP 188 - 39100 DOLE
ENTRE SERRE ET CHAUX	3 bis rue de Besançon - BP - 39700 DAMPIERRE
HAUT JURA	52 rue du Pré - BP 81 - 39200 SAINT CLAUDE
LONS LE SAUNIER	23 rue Lafayette - BP 432 - 39000 LONS LE SAUNIER
MOREZ / LES ROUSSES	165 rue de la République - 39400 MOREZ
PETITE MONTAGNE	5 chemin des Perrières - 39270 ORGELET
LA PLAINE	19 grande rue - BP 19 - 39120 CHAUSSIN
REGION DES LACS	5 bis grande rue - BP 6 - 39130 CLAIRVAUX
REVERMONT	1 grande rue - 39210 VOITEUR
SALINS / VILLERS	28 rue de la république - BP10 - 39110 SALINS LES BAINS
SUD REVERMONT	12 place d'Armes - BP 8 - 39160 SAINT AMOUR

c. Liste des Caisses Locales Spécifiques

Caisses Spécifiques	Président	Adresse
Caisse Locale des Cantons de Franche-Comté 11 avenue Elisée Cusenier 25084 BESANCON CEDEX 9	Jean-Louis DELORME	39240 AROMAS

d. Liste des filiales

Filiales	Président	Adresse
Franche-Comté développement immobilier	Pierre MANCHON	11 avenue Elisée Cusenier 25084 BESANCON CEDEX 9
Franche-Comté Développement foncier	Patrick BEAUDON	11 avenue Elisée Cusenier 25084 BESANCON CEDEX 9

■ Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2009

Aux Sociétaires

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté

11, avenue Elisée Cusenier
25084 Besançon Cedex 9

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés du Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche Comté, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations

significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1 de l'annexe qui décrit l'incidence de l'application, à compter du 1er janvier 2009, des nouvelles normes et interprétations comptables, notamment la norme IAS 1 révisée relative à la présentation des états financiers.

2. Justification des appréciations

La dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique a toujours de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats et leurs risques. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année encore pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants:

- Votre Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 1.1, 1.3, 3.1, 4.8 et 5.6). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et non individuelle.
- Votre Groupe détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.1, 5.2 et 8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par le Groupe et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dole, le 23 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié



Soreco SA
Jean Pierre Jurietti





Comptes individuels

au 31 décembre 2009

Arrêtés par le Conseil d'administration
du Crédit Agricole de Franche-Comté

en date du 15 février 2010

Sommaire

Bilan au 31 décembre 2009	100
Hors-bilan au 31 décembre 2009	101
Compte de résultat au 31 décembre 2009	101
Note 1 Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice	102
Note 2 Principes et méthodes comptables	104
Note 3 Créances sur les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle	114
Note 4 Opérations avec la clientèle	114
Note 5 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille	115
Note 6 Titres de participation et de filiales	117
note 7 Variation de l'actif immobilisé	119
Note 8 Comptes de régularisation et actifs divers	120
Note 9 Dépréciations inscrites en déduction de l'actif	121
Note 10 Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle	121
Note 11 Comptes créditeurs de la clientèle	122
Note 12 Dettes représentées par un titre	123
Note 13 Comptes de régularisation et passifs divers	123
Note 14 Provisions	124
Note 15 Épargne Logement	124
Note 16 Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	126
Note 17 Fonds pour risques bancaires généraux	127
Note 18 Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle	127
Note 19 Variation des capitaux propres (avant répartition)	128
Note 20 Composition des fonds propres	128
Note 21 Opérations effectuées en devises	128
Note 22 Opérations de change, emprunts et prêts en devises	129
Note 23 Opérations sur instruments financiers à terme	129
Note 24 Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés	130
Note 25 Actifs donnés et reçus en garantie	131
Note 26 Engagements donnés aux entreprises liées	131
Note 27 Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	131
Note 28 Revenus des titres	131
Note 29 Produit net des commissions	132
Note 30 Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation	132
Note 31 Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	132
Note 32 Autres produits et charges d'exploitation bancaire	133
Note 33 Charges générales d'exploitation	133
Note 34 Coût du risque	134
Note 35 Résultat net sur actifs immobilisés	135
Note 36 Charges et produits exceptionnels	135
Note 37 Impôt sur les bénéfices	135
Note 38 Événements postérieurs à la clôture susceptibles de remettre en cause la continuité de l'exploitation	136
Note 39 Affectation des résultats	136
Note 40 Implantation dans des états ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires	136
Note 41 Publicité des honoraires de commissaires aux comptes Attestation des commissaires aux comptes et publicité	136

1. Bilan au 31 décembre 2009

ACTIF	Notes	2009	2008
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		66 735	64 077
• Caisse, banques centrales		54 484	57 604
• Effets publics et valeurs assimilées (Note 5)			
• Créances sur les établissements de crédit (Note 3)		12 252	6 473
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	3	360 644	372 422
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	4	7 599 760	7 614 837
OPÉRATIONS SUR TITRES		361 762	329 137
• Obligations et autres titres à revenu fixe	5	115 633	138 254
• Actions et autres titres à revenu variable	5	246 129	190 883
VALEURS IMMOBILISÉES		510 239	508 539
• Participations et autres titres détenus à long terme	6/7	421 507	410 667
• Parts dans les entreprises liées	6/7	18 515	21 176
• Immobilisations incorporelles	7	9	15
• Immobilisations corporelles	7	70 208	76 681
COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS		168 533	189 631
• Autres actifs	8	119 261	68 652
• Comptes de régularisation	8	49 272	120 979
TOTAL ACTIF		9 067 674	9 078 643

PASSIF	Notes	2009	2008
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES		2 348	39 572
• Dettes envers les établissements de crédit	10	2 348	39 572
OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE	10	6 178 550	6 003 541
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE	11	1 689 023	1 850 758
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	12	70 634	85 922
COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS		145 720	150 358
• Autres passifs	13	34 096	49 282
• Comptes de régularisation	13	111 624	101 076
PROVISIONS ET DETTES SUBORDONNÉES		199 891	205 665
• Provisions	14	101 592	96 842
• Dettes subordonnées	18	98 299	108 823
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX (FRBG)	17	15 899	15 899
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	19	765 609	726 928
• Capital souscrit		77 970	77 970
• Primes d'émission		119 047	119 047
• Réserves		522 099	467 069
• Résultat de l'exercice		46 493	62 842
TOTAL PASSIF		9 067 674	9 078 643

2. Hors bilan au 31 décembre 2009

	2009	2008
A. ENGAGEMENTS DONNÉS	1 185 829	1 107 368
Engagements de financement	1 030 023	924 349
Engagements de garantie	155 806	183 019
B. ENGAGEMENTS REÇUS	3 269 693	2 993 946
Engagements de financement	383 643	240 625
Engagements de garantie	2 886 050	2 753 321

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

3. Compte de résultat au 31 décembre 2009

	Notes	2009	2008
• Intérêts et produits assimilés	27	324 620	368 695
• Intérêts et charges assimilées	27	-213 334	-263 063
• Revenus des titres à revenu variable	28	21 112	24 941
• Commissions (produits)	29	143 499	110 342
• Commissions (charges)	29	-24 105	-18 368
• Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	30	3 282	1 934
• Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	31	16 405	-2 778
• Autres produits d'exploitation bancaire	32	1 068	25 873
• Autres charges d'exploitation bancaire	32	-175	-236
PRODUIT NET BANCAIRE		272 372	247 340
• Charges générales d'exploitation	33	129 486	132 251
• Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		9 875	10 264
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		133 011	104 825
• Coût du risque	34	-63 818	-28 576
RESULTAT D'EXPLOITATION		69 193	76 249
• Résultat net sur actifs immobilisés	35	-3 884	4 894
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT		65 309	81 143
• Résultat exceptionnel	36		
• Impôt sur les bénéfices	37	18 816	18 301
• Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
RESULTAT NET		46 493	62 842

NOTE 1 : CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1. Cadre juridique et financier

La Caisse Régionale de Franche-Comté du Crédit Agricole est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse Régionale de Franche-Comté, 45 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de la Caisse Régionale de Franche-Comté consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse Régionale de Franche-Comté est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2009, la Caisse Régionale de Franche-Comté fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du Groupe Crédit Agricole dont l'Organe Central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 55,17 % du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 44,39 %.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 10 300 864 actions propres au 31 décembre 2009, soit 0,44 % de son capital, contre 13 011 521 actions propres au 31 décembre 2008.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient des Certificats Coopératifs d'Associés émis par la

Caisse régionale de Franche-Comté à hauteur de 25 % du capital, les Certificats Coopératifs d'Associés détenus par le public représentant 3.77 % du capital.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code Monétaire et Financier. Du fait de son rôle d'Organe Central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole

L'appartenance de la Caisse Régionale de Franche-Comté au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

Comptes ordinaires des Caisses Régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en "Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, Plans d'Epargne Populaire, livret jeune) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Comptes créditeurs de la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à

terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites "avances-miroir" (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33,33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1er janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses Régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à

terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts Clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Provisions et dettes subordonnées".

Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un Protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce Protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du Protocole sont détaillées au Chapitre III du document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de

bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation de 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un évènement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2009

- La Caisse Régionale du Crédit Agricole de Franche Comte a augmenté pour 500 milliers d'euros sa participation dans sa filiale FRANCHE-COMTE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER,
- Dans le cadre de l'augmentation de capital CREDIT AGRICOLE S.A., la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Franche Comte a participé à l'augmentation de capital de SAS LA BOETIE à hauteur de 11 606 milliers d'euros,
- L'impact de la crise financière s'est traduit dans les comptes individuels de la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Franche Comte par une forte hausse du coût du risque; la Franche Comte étant une région industrielle très touchée par la crise économique,
- Deux remboursements au cours de l'exercice 2009 ont générés des pénalités (de remboursement anticipé) : un remboursement d'avances effectué pour 235 147 milliers d'euros qui a généré une pénalité de 9 102 milliers, et puis le remboursement d'un emprunt en blanc de 100 000 milliers d'euros avec une pénalité de 3 754 milliers d'euros,
- Au cours de l'exercice 2009, la Caisse Régionale du Crédit Agricole de Franche Comte a souscrit un BMTM de nominal 10 000 milliers d'euros à échéance le 29 décembre 2019,
- Au 31 décembre 2009, la Caisse Régionale de Franche-Comté a généré une plus-value de 16 576 milliers d'euros lors de la cession d'une partie de son portefeuille de titres.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse Régionale de Franche-Comté sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'Organe Central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse Régionale de Franche-Comté publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de la Caisse Régionale de Franche-Comté est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié.

Il n'y a pas eu de changement de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent.

2.1. Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

La mise en place du règlement CRC n°2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit a conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes :

CRÉANCES RESTRUCTURÉES

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.), afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées :

- les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité,
- les créances dont le tableau d'amortissement théorique est modifié du fait de l'application d'une option ou clause contractuelle prévue initialement au contrat (exemple : pause et report d'échéance).

Le montant des créances restructurées détenues par la Caisse Régionale de Franche-Comté s'élève à 10 286 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 9 530 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Par rapport à l'encours de crédits comptabilisé au bilan de la Caisse Régionale de Franche-Comté, le montant des crédits restructurés n'étant pas significatif, aucune décote n'a été comptabilisée lors de l'enregistrement de tels prêts.

CRÉANCES DOUTEUSES

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, neuf mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse Régionale de Franche-Comté distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :

Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.

Au 31 décembre 2009, le montant des créances douteuses non compromises détenues par la Caisse Régionale de Franche-Comté s'élève à 122 262 milliers d'euros.

- Créances douteuses compromises :

Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Les intérêts contractuels ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

Au 31 décembre 2009, le montant des créances douteuses compromises détenues par la Caisse Régionale de Franche-Comté s'élève à 100 817 milliers d'euros.

DÉPRÉCIATIONS AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT AVÉRÉ

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse Régionale de Franche-Comté par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

TRAITEMENT COMPTABLE DES DÉCOTES ET DÉPRÉCIATIONS :

La décote constatée lors d'une restructuration de créance ou la dépréciation calculée sur une créance douteuse est enregistrée en coût du risque. Pour les créances restructurées inscrites en encours sains, cette décote est réintégrée sur la durée de vie dans la marge d'intérêt. Pour les créances restructurées ayant un caractère douteux et pour les créances douteuses non restructurées, les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation et à l'amortissement de la décote du fait du passage du temps étant inscrites dans la marge d'intérêt.

DÉPRÉCIATION AU TITRE DU RISQUE DE CRÉDIT NON AFFECTÉ INDIVIDUELLEMENT

Par ailleurs, la Caisse Régionale de Franche-Comté a également constaté au passif de son bilan des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel, sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

RISQUES PAYS

Les risques-pays (ou risques sur engagements internationaux) sont constitués « du montant total des engagements non compromis, de bilan ou de hors bilan, portés par un établissement directement ou au travers de structures dites de défaisance, sur des débiteurs privés ou publics résidant dans les pays recensés par la Commission Bancaire, ou dont la bonne fin dépend de la situation de débiteurs privés ou publics résidant dans de tels pays ». (Note de la Commission Bancaire du 24 décembre 1998).

Lorsque ces créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles demeurent dans leur poste d'origine.

2.2. Portefeuille-Titres

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

Titres de placement

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Obligations et autres titres à revenu fixe :

Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Actions et autres titres à revenu variable :

Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat frais d'acquisition hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique : « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

À la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins value latente. Les plus values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse Régionale de Franche-Comté dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2. Créances et engagements par signature – Dépréciation au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

Titres d'investissement

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans

cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse Régionale de Franche-Comté dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement, ou de transfert dans une autre catégorie de titres, pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à

l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.

- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

À la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir, compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

Prix de marché

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,

- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si

le titre n'est pas coté, la Caisse Régionale de Franche-Comté détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse Régionale de Franche-Comté utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres, lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

Dates d'enregistrement

La Caisse Régionale de Franche-Comté enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelque soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

Reclassement de titres

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille de d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance.
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Caisse Régionale de Franche-Comté n'a pas opéré, en 2009, de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

2.3. Immobilisations

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique le règlement CRC 2002-10 du 12

décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Franche-Comté applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.

À l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse Régionale de Franche-Comté, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

■ Comptes individuels ■

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	35 ans
Second œuvre	20 ans
Installations techniques	12 ans
Agencements	10 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans (dégressif ou linéaire)
Matériel spécialisé	5 ans (linéaire)

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse Régionale de Franche-Comté sur la valeur de ses immobilisations lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif "Dettes subordonnées".

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés ; la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : "Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe".

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

2.6. Provisions

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique le règlement du Comité de la Réglementation Comptable n°2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse Régionale de Franche-Comté a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

2.7. Fonds pour risques bancaires généraux (F.R.B.G.)

Conformément aux dispositions prévues par la IV^{ème} directive européenne et le règlement CRBF 90-02 du 23 février 1990 relatifs aux fonds propres, ces fonds sont constitués par la Caisse Régionale de Franche-Comté à la discrétion de ses dirigeants, en vue de faire face à des charges ou à des risques dont la concrétisation est

incertaine mais qui relèvent de l'activité bancaire.

Ils sont repris pour couvrir la concrétisation de ces risques en cours d'exercice.

Le détail des FRBG est fourni dans la note 17.

2.8. Opérations sur les instruments financiers à terme et conditionnels

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifié et de l'instruction 94-04 modifiée de la Commission Bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

Opérations de couverture :

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

Opérations de marché :

Les instruments négociés sur un marché organisé ou assimilé ou de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif,

ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

2.9. Opérations en devises

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction ; les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

À chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89.01, la Caisse Régionale de Franche-Comté a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse Régionale de Franche-Comté s'établit à 3 551 milliers d'euros.

2.10. Engagements hors bilan

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse Régionale de Franche-Comté.

Le hors bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie.

Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe, aux notes 23 et 24.

2.11. Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord du 28 juin 2007, modifié par l'avenant du 26 juin 2009.

La participation et l'intéressement figurent dans les « Frais de personnel ».

2.12. Avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies

La Caisse Régionale de Franche-Comté a souscrit un contrat d'assurance auprès de PREDICA qui couvre l'ensemble des engagements dans le domaine de la retraite chapeau des dirigeants et des indemnités de fin de carrière du personnel.

La Caisse Régionale de Franche-Comté applique la recommandation n° 2003-R.01 du Conseil National de la Comptabilité du 1er avril 2003 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

À ce titre, la Caisse Régionale de Franche-Comté provisionne ses médailles du travail, soit 671 milliers d'euros.

Les écarts actuariels étant passés immédiatement en résultat, le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante.

Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux

services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse Régionale de Franche-Comté n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « Frais de personnel ».

2.13. Charges et produits exceptionnels

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse Régionale de Franche-Comté.

2.14. Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3%.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

■ Comptes individuels ■

NOTE 3 :

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT-ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en milliers d'euros</i>		<i>DURÉE RÉSIDUELLE</i>						
<i>CREANCES</i>	<i>> 3 mois</i>		<i>> 1 an</i>		<i>Total</i>	<i>Créances</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>≤ 1 an</i>	<i>≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>				
ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT								
• Comptes et prêts :								
- à vue	3 894				3 894		3 894	606
- à terme	38	115	1 070	3 030	4 253	9	4 262	3 505
• Prêts subordonnés			750	3 337	4 087	9	4 096	2 362
Total	3 932	115	1 820	6 367	12 234	18	12 252	6 473
Dépréciations							12 252	6 473
VALEURS NETTES AU BILAN							12 252	6 473

OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

• Comptes ordinaires	250 783				250 783	16	250 799	281 072
• Comptes et avances à terme	44 046	7 299	22 940	12 275	86 560	2 550	89 110	70 618
• Prêts subordonnés				20 700	20 700	35	20 735	20 732
Total	294 829	7 299	22 940	32 975	358 043	2 601	360 644	372 422
Dépréciations							360 644	372 422
VALEURS NETTES AU BILAN							360 644	372 422

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 24 831 milliers d'euros.

Les titres subordonnés en portefeuille s'élèvent à 1 925 milliers d'euros.

Parmi les créances sur les établissements de crédit aucune n'est éligible au refinancement de la banque centrale.

Opérations internes au Crédit Agricole : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

114

NOTE 4 : OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

4.1. Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		<i>DURÉE RÉSIDUELLE</i>						
<i>CREANCES</i>	<i>> 3 mois</i>		<i>> 1 an</i>		<i>Total</i>	<i>Créances</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>≤ 1 an</i>	<i>≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>				
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE								
• Créances commerciales	56 352	1 568			57 920	4	57 924	80 762
• Autres concours à la clientèle	381 149	740 448	2 590 167	3 888 279	7 600 043	40 229	7 640 272	7 591 780
• Comptes ordinaires débiteurs							68 191	64 462
Dépréciations							-166 627	-122 167
VALEURS NETTES AU BILAN							7 599 760	7 614 837

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 32 123 milliers d'euros. Parmi les créances sur la clientèle 835 milliers d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2009 contre 739 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

Les encours restructurés au 31 décembre 2009 s'élèvent à 10 286 milliers d'euros contre 9 530 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

4.2. Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

	31.12.2009					31.12.2008				
	Encours brut	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours bruts	Encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
• Particuliers	4 008 698	60 557	31 894	31 774	21 400	3 971 728	51 787	29 561	28 852	17 820
• Agriculteurs	766 642	8 898	5 185	5 533	3 793	741 413	8 284	5 665	5 090	3 784
• Autres professionnels	594 722	43 295	31 681	27 706	22 141	610 467	38 036	27 053	25 696	20 924
• Société financières	83 965	790	610	762	595	72 151	726	551	707	545
• Entreprises	1 562 935	134 071	44 673	99 090	37 368	1 653 414	77 683	41 460	61 232	33 836
• Collectivités publiques	710 968	22	22	3	3	651 346	25	25	2	2
• Autres agents économiques	38 457	2 388	241	1 759	204	36 484	1 063	180	588	157
Total	7 766 387	250 021	114 306	166 627	85 504	7 737 003	177 604	104 495	122 167	77 068

NOTE 5 : TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE

en milliers d'euros	31.12.2009			31.12.2008
	Placement	Investissement	Total	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe :				
· Emis par organismes publics				0
· Autres émetteurs	23 074	93 222	116 296	138 553
- dont surcote restant à amortir	2	1 160	1 162	1 441
- dont décote restant à amortir	26	411	437	669
Créances rattachées	206	1 020	1 226	1 798
Dépréciations	-44	-1 845	-1 889	-2 097
Valeurs nettes au bilan	23 236	92 397	115 633	138 254
Actions et autres titres à revenu variable	247 935		247 935	194 246
Dépréciations	-1 806		-1 806	-3 363
Valeurs nettes au bilan	246 128		246 129	190 883
Total valeurs nettes	269 364	92 397	361 762	329 137
Valeurs estimatives	271 614	93 492	365 106	329 137

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 606 milliers d'euros au 31/12/2009, contre 9 708 milliers d'euros au 31/12/2008.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 270 milliers d'euros au 31/12/2009, contre une moins-value latente de 6 029 milliers d'euros au 31/12/2008.

■ Comptes individuels ■

5.1. Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Encours nets</i> <i>31.12.2009</i>	<i>Encours nets</i> <i>31.12.2008</i>
Établissements de crédit	101 835	124 371
Sociétés financières	247 508	198 557
Entreprises, Assurances et autres clientèles	12 419	6 209
Total en principal	361 762	329 137
Valeurs nettes au bilan	361 762	329 137

5.2. Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2009</i>				<i>31.12.2008</i>			
	<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>Total</i>	<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>	<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>	<i>Total</i>
Titres à revenu fixe ou variable	115 633	0	246 129	361 762	138 254	0	190 883	329 137
- dont titres cotés	77 571			77 571	91 271			91 271
- dont titres non cotés	38 724		247 934	286 658	47 282		194 246	241 528
Créances rattachées	1 227			1 227	1 798			1 798
Dépréciations	-1 889		-1 805	-3 694	-2 097		-3 363	-5 460
Valeurs nettes au bilan	115 633	0	246 129	361 762	138 254	0	190 883	329 137

L'encours d'OPCVM est constitué de parts de capitalisation française pour un montant total de 226 250 milliers d'euros et de 17 060 milliers d'euros de parts étrangères.

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2009 :

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Valeur d'inventaire</i>	<i>Valeur liquidative</i>
• OPCVM monétaires	200 786	201 441
• OPCVM obligataires	31 961	31 852
• OPCVM actions		
• OPCVM autres	13 707	13 516
TOTAL	246 454	246 809

■ Comptes individuels ■

5.3. Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>	DURÉE RÉSIDUELLE						<i>Total 2009</i>	<i>Total 2008</i>
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>> 3 mois ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>Total principal</i>	<i>Créances rattachées</i>		
• Obligations et autres titres à revenu fixe								
Valeur Brute	407	18 922	69 025	27 941	116 295	1 227	117 522	140 351
Dépréciations					0		-1 889	-2 097
VALEURS NETTES AU BILAN					116 295	1 227	115 633	138 254

NOTE 6 : TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES

<i>Informations financières sur les filiales et les participations</i> <i>en milliers d'euros</i>	<i>Capital</i>	<i>Quote-part du capital détenue (en pourcentage)</i>	<i>Valeurs comptables des titres détenus</i>		<i>dont avance</i>	<i>Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice</i>
			<i>Brutes</i>	<i>Nettes</i>		

PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCÈDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ

• Autres parts dans les entreprises liées :						
- SAS CRÉDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTÉ INVESTISSEMENT	5 000	100	5 000	5 000		245
- SAS FCDI	2 675	100	3 492	0	817	
- SAS FCDF	9 450	100	9 450	9 450		
- SAS CREDIT AGRICOLE F.C. AMORCAGE	1 000	100	1 000	1 000		
- SAS CREDIT AGRICOLE F.C. DEVELOPPEMENT	3 000	100	3 000	3 000		
• Participations dans des établissements de crédit						
- SAS Rue de la Boétie	2 312 121	1,86	367 329	357 123	73 137	9 902
• Autres titres de participations						
- SAS SACAM DEVELOPPEMENT	730 622	1,77	19 940	19 940	7 001	216
- SAS SACAM INTERNATIONAL	856 238	1,86	16 705	16 705		
- SAS SACAM FIRECA	22 510	1,91	1 423	1 001		
- SAS SACAM PARTICIPATIONS	62 558	2,27	1 642	1 642		
- SAS SACAM AVENIR	88 436	2,04	1 800	1 800		

PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EST INFÉRIEURE A 1% DU CAPITAL DE L'ENTITÉ

• Participations dans des établissements de crédit (ensemble)			562	562		12
• Autres parts dans les entreprises liées (ensemble)			15	15		
• Autres titres de participations (ensemble)			13 091	5 877	1 167	3548

TOTAL PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS			440 021	435 594	82 122	13 923
---	--	--	----------------	----------------	---------------	---------------

■ Comptes individuels ■

Valeur estimative des titres de participation

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	<i>Valeur au bilan</i>	<i>Valeur estimative</i>	<i>Valeur au bilan</i>	<i>Valeur estimative</i>
Parts dans les entreprises liées				
• Titres non cotés	21 140	18 465	20 640	20 442
• Titres cotés				
• Avances consolidables	818	0	703	703
• Créances rattachées	50		31	
• Dépréciations	-3 493		-198	
Valeur nette	18 515	18 465	21 176	21 145
Titres de participation et autres titres détenus à long terme				
Titres de participation				
• Titres non cotés	332 472	343 923	317 322	233 763
• Titres cotés				
• Avances consolidables	81 304	81 304	91 723	91 723
• Créances rattachées	6 411		106	
• Dépréciations	-934		-738	
Sous-total titres de participation	419 253	425 227	408 413	325 486
Autres titres détenus à long terme				
• Titres non cotés	2 254	2 254	2 254	2 254
Sous-total autres titres détenus à long terme	2 254	2 254	2 254	2 254
Valeur nette au bilan	421 507	427 481	410 667	327 740
Total des titres de participation	440 022	445 946	431 843	348 885
TOTAL VALEURS BRUTES				
• Titres non cotés	355 865		340 216	
• Titres cotés				
Total				

NOTE 7 : VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>RUBRIQUES</i> <i>en milliers d'euros</i>	01.01.2009	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cession) (Échéances)	Autres mouvements	31.12.2009
Parts dans les entreprises liées :					
• Valeurs brutes	20 640	500			21 140
• Avances consolidables	703	175	60		818
• Créances rattachées	31	19			50
• Dépréciations	-198	-3 295			-3 493
Valeur nette au bilan parts entreprises liées	21 176	-2 601	60	0	18 515
Titres de participations					
• Valeurs brutes	395 856	30 042	13 287		412 611
• Avances consolidables	13 189	467	12 377	-113	1 166
• Créances rattachées	106	6 305			6 411
• Dépréciations	-738	-296	99		-1 133
Autres titres détenus à long terme :					
• Valeurs brutes	2 254	0	0	0	2 254
• Avances consolidables					
• Créances rattachées					
• Dépréciations					
Valeur nette au bilan titres participation et ATDLT	410 667	36 518	25 565	-113	421 507
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	431 843	33 917	25 625	-113	440 022

■ Comptes individuels ■

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>RUBRIQUES</i> <i>en milliers d'euros</i>	<i>01.01.2009</i>	<i>Augmentations</i> <i>(Acquisitions)</i>	<i>Diminutions</i> <i>(Cession)</i> <i>(Échéances)</i>	<i>Autres</i> <i>mouvements</i>	<i>31.12.2009</i>
Immobilisations corporelles					
• Valeurs brutes	159 641	4 495	4 518	-833	158 785
• Amortissements et dépréciations	82 960	9 862		-4 245	88 577
Valeur nette au bilan	76 681	-5 367	4 518	3 412	70 208
Immobilisations incorporelles					
• Valeurs brutes	8 802	7			8 809
• Amortissements et dépréciations	8 787	13			8 800
Valeur nette au bilan	15	-6	0	0	9
TOTAL	76 696	-5 373	4 518	3 412	70 217

NOTE 8 : AUTRES ACTIFS ET COMPTES DE RÉGULARISATION

<i>Rubriques</i> <i>en milliers d'euros</i>	<i>Montant</i> <i>2009</i>	<i>Montant</i> <i>2008</i>
AUTRES ACTIFS (1)		
• Instruments conditionnels achetés	3 145	3 636
• Comptes de stocks et emplois divers	1 054	523
• Débiteurs divers	52 612	53 623
• Comptes de règlement	62 450	10 870
Valeur nette au bilan	119 261	68 652
COMPTES DE RÉGULARISATION		
• Comptes d'encaissement et de transfert	328	66 425
• Charges constatées d'avance	560	635
• Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	2 019	4 512
• Autres produits à recevoir	45 531	39 231
• Autres comptes de régularisation	834	10 176
Valeur nette au bilan	49 272	120 979
Total comptes de régularisation et actifs divers	168 533	189 631

(1) Les montants incluent les créances rattachées

NOTE 9 : DÉPRÉCIATIONS INSCRITES EN DÉDUCTION DE L'ACTIF

<i>en milliers d'euros</i>	Solde au 01.01.2009	Dotations	Reprises et utilisations	Désactua- lisation	Autres mouvements	Solde au 31.12.2009
Dépréciations déduites de l'actif						
• Sur opérations interbancaires et assimilées						0
• Sur créances clientèle	122 167	84 651	38 893	1 298		166 627
• Opérations sur titres	6 396	4 762	3 037		1	8 122
• Valeurs immobilisées	1 543	88	1		1	1 631
Total des dépréciations - Actif	130 106	89 501	41 931	1 298	2	176 380

NOTE 10 : DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT - ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en milliers d'euros</i>	<i>DURÉE RÉSIDUELLE</i>						<i>Total 2009</i>	<i>Total 2008</i>
	<i><= 3 mois</i>	<i>> 3 mois <= 1 an</i>	<i>> 1 an <= 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>Total principal</i>	<i>Dettes rattachées</i>		
DETTES								
• Comptes et emprunts :								
- à vue	4				4		11	
- à terme				2 337	2 337	7	2 344	
VALEURS AU BILAN	4	0	0	2 337	2 341	7	2 348	

OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

• Comptes ordinaires	245 678				245 678	77	245 755	48 963
• Comptes et avances à terme	591 215	886 687	2 485 678	1 936 523	5 900 103	32 692	5 932 795	5 954 578
VALEURS AU BILAN	836 893	886 687	2 485 678	1 936 523	6 145 781	32 769	6 178 550	6 003 541

Opérations internes au Crédit Agricole : Ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale. (Cf. Cadre Juridique et Financier).

■ Comptes individuels ■

NOTE 11 : COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTÈLE

Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		DURÉE RÉSIDUELLE							
DETTES		> 3 mois ≤ 3 mois	> 1 an ≤ 1 an	≤ 5 ans	> 5 ans	<i>Total principal</i>	<i>Dettes rattachées</i>	<i>Total 2009</i>	<i>Total 2008</i>
COMPTES CRÉDITEURS DE LA CLIENTELE									
• Comptes ordinaires créditeurs	1 316 606					1 316 606	20	1 316 626	1 249 978
• Comptes d'épargne									
à régime spécial :	15 460	0	0	0	0	15 460		15 460	14 555
- à vue	15 460					15 460	0	15 460	14 555
• Autres dettes envers la clientèle	55 271	74 470	203 481	16 738	349 960	6 977	356 937	586 225	586 225
- à terme	55 271	74 470	203 481	16 738	349 960	6 977	356 937	586 225	586 225
VALEURS AU BILAN	1 387 337	74 470	203 481	16 738	1 682 026	6 997	1 689 023	1 850 758	

Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2009</i>	<i>31.12.2008</i>
• Particuliers	889 985	1 041 815
• Agriculteurs	103 381	125 249
• Autres professionnels	94 653	131 207
• Sociétés financières	10 225	13 893
• Entreprises	518 208	458 528
• Collectivités publiques	6 147	9 342
• Autres agents économiques	66 424	70 724
Total en principal	1 689 023	1 850 758
• Dettes rattachées		
Valeur au bilan	1 689 023	1 850 758

■ Comptes individuels ■

NOTE 12 : DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

Dettes représentées par un titre – analyse par durée résiduelle

<i>en milliers d'euros</i>		<i>DURÉE RÉSIDUELLE</i>						
<i>DETTES</i>		<i>> 3 mois</i>	<i>> 1 an</i>		<i>Total</i>	<i>Dettes</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>≤ 1 an</i>	<i>≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>principal</i>	<i>rattachées</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE								
• Bons de caisse	248				248	15	263	1 316
• Titres de créances négociables	50	1 221	67 850	900	70 021	350	70 371	84 606
VALEURS AU BILAN	298	1 221	67 850	900	70 269	365	70 634	85 922

NOTE 13 : COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2009</i>	<i>31.12.2008</i>
AUTRES PASSIFS (1)		
• Comptes de règlement et de négociation	4	18 251
• Créiteurs divers	29 016	25 685
• Versements restant à effectuer sur titres	5 076	5 346
Valeur au bilan	34 096	49 282
COMPTES DE RÉGULARISATION		
• Comptes d'encaissement et de transfert	28 116	8 387
• Produits constatés d'avance	37 424	32 655
• Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	1 305	3 913
• Autres charges à payer	36 603	43 985
• Autres comptes de régularisation	8 176	12 136
Valeur au bilan	111 624	101 076
Valeur au bilan	145 720	150 358

(1) les montant incluent les dettes rattachées.

NOTE 14 : PROVISIONS

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Solde au 01.01.2009</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises utilisées</i>	<i>Reprises non utilisées</i>	<i>Autres mouvements</i>	<i>Solde au 31.12.2009</i>
• Provisions pour engagements de retraite et assimilés						0
• Provisions pour autres engagements sociaux	689	0		18	-1	670
• Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature		3 418				3 418
• Provisions pour autres litiges	2 378	676		280		2 774
• Provisions pour risques de crédit (1)	61 197	10 003				71 200
• Provisions pour impôts (2)	529	0	44			485
• Provisions sur participations (3)		630				630
• Provisions pour risques opérationnels (4)	4 775	890		159		5 506
• Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (5)	10 840	670		3 080		8 430
• Autres provisions	16 434	3 949	222	11 682		8 479
Valeur au bilan	96 842	20 236	266	15 219	-1	101 592

(1) Ces provisions sont établies sur base collective à partir notamment des estimations découlant des modèles Bâle II.

(2) Notamment provisions relatives aux fusions, regroupement de moyens...

(3) Y compris sociétés en participation, GIE, risques immobiliers de participations...

(4) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(5) Voir note 15 ci-après

NOTE 15 : ÉPARGNE-LOGEMENT

Une provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
 - la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.
- Les modalités de calcul de cette provision mise en œuvre par le Groupe Crédit Agricole ont été établies en conformité avec le règlement CRC n° 2007-01 du 14 décembre 2007 sur la comptabilisation des comptes et plans d'épargne-logement.

■ Comptes individuels ■

Encours collectés au titre des comptes et plans d'Épargne-Logement sur la phase d'épargne.

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
• Ancienneté de moins de 4 ans	314 959	216 731
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	453 141	506 137
• Ancienneté de plus de 10 ans	368 626	391 447
Total plans d'épargne-logement	1 136 726	1 114 315
Total comptes épargne-logement	228 584	231 933
Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement	1 365 310	1 346 248

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'Épargne-Logement

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement	22 501	20 837
Comptes épargne-logement	75 942	76 057
Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement	98 443	96 894

Provision au titre des comptes et plans d'Épargne-Logement

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Plans d'épargne-logement :		
• Ancienneté de moins de 4 ans	0	
• Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	910	1 840
• Ancienneté de plus de 10 ans	2 760	1 880
Total plans d'épargne-logement	3 670	3 720
Total comptes épargne-logement	4 760	7 120
Total provision au titre des contrats épargne-logement	8 430	10 840

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

<i>en milliers d'euros</i>	01.01.2009	Dotations	Reprises	31.12.2009
Plans d'épargne-logement	3 720	400	450	3 670
Comptes épargne-logement	7 120	270	2 630	4 760
Total provision au titre des contrats épargne-logement	10 840	670	3 080	8 430

NOTE 16 : ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI, RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi désignent les accords formalisés ou non formalisés en vertu desquels une entreprise verse des avantages postérieurs à l'emploi à un ou plusieurs membres de son personnel.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Les régimes à cotisations définies désignent

les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entreprise verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Variation de la dette actuarielle

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Dette actuarielle au 1^{er} janvier	15 430	19 473
• Coût des services rendus sur la période	875	958
• Effet de l'actualisation	780	959
• Cotisations de l'employé		
• Modification/Réduction/Liquidation de plan	245	-5 300
• Acquisition, cession (modification périmètre consolidation)		
• Indemnités de cessation d'activité		
• Prestations versées	-1 366	-958
• (Gains) / pertes actuariels	191	298
Dette actuarielle au 31 décembre	16 155	15 430

Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Coûts des services rendus sur la période	875	958
• Effet de l'actualisation	780	959
• Rendement attendu des actifs sur la période	-621	-797
• Amortissement du coût des services passés	21	189
• Autres gains ou pertes	315	
Charge nette comptabilisée au compte de résultat	1 370	1 309

Variation de juste valeur des actifs des régimes

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 1^{er} janvier	15 475	19 708
• Rendement attendu des actifs	621	797
• Gains / (pertes) actuariels sur les actifs du régime	-124	109
• Cotisation de l'employeur	1 362	1 119
• Modification / Réduction / Liquidation de plan		-5 300
• Prestations versées	-1366	-958
Juste valeur des actifs / droit à remboursement au 31 décembre	15 968	15 475

Composition des actifs des régimes

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance souscrites auprès de PREDICA.

■ Comptes individuels ■

Variations de la provision

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
(Provisions) / actifs au 1^{er} janvier	45	235
• Cotisation de l'employeur	1 362	1 119
• Charge nette comptabilisée au compte de résultat	-1 372	-1 309
(Provisions) actifs au 31 décembre	35	45

Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes est de 4.5% pour l'année 2009.

Hypothèses actuarielles utilisées

• Taux d'actualisation	4,67 %
• Taux technique	2,00 %
• Taux de rendement attendu des actifs du régime	4,08 %
• Taux de rendement effectif des actifs du régime	4,17 %
• Taux attendu d'augmentation des salaires (ITP)	4,00 %

Droit individuel à la formation

Le nombre d'heures acquises au titre de l'année 2009 s'élève à 31 277 heures pour 21 948 heures utilisées.

NOTE 17 : FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Risque de crédit non avéré	15 899	15 899
Valeurs au bilan	15 899	15 899

NOTE 18 : DETTES SUBORDONNÉES : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en milliers d'euros</i>					<i>Total</i>	<i>Dettes</i>	<i>Total</i>	<i>Total</i>
	<i>≤ 3 mois</i>	<i>> 3 mois ≤ 1 an</i>	<i>> 1 an ≤ 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>principal</i>	<i>rattachées</i>	<i>2009</i>	<i>2008</i>
DETTES SUBORDONNÉES (1)								
• Dettes subordonnées à terme	0	3 201	10 100	60 066	73 367	1 221	74 588	67 898
- Euros		3 201	10 100	60 066	73 367	1 221	74 588	67 898
• Titres et emprunts participatifs					0	0	0	
• Autres emprunts subordonnés à terme					0	0	0	17 212
• C/C bloqués des Caisses Locales	22 000				22 000	1 100	23 100	23 102
• Dépôts de Garantie à caractère mutuel				611	611	0	611	611
VALEURS AU BILAN	22 000	3 201	10 100	60 677	95 978	2 321	98 299	108 823

(1) Le taux des dettes subordonnées est fixe. La durée résiduelle des dettes subordonnées à durée indéterminée est positionnée par défaut dans la catégorie « >5 ans ».

Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 4 691 milliers d'euros au 31 décembre 2009 contre 4 693 milliers d'euros au 31 décembre 2008.

■ Comptes individuels ■

NOTE 19 : VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

<i>en milliers d'euros</i>				
	<i>Capitaux propres</i>			
	<i>Capital</i>	<i>Primes réserves et report report à nouveau</i>	<i>Résultat</i>	<i>Total des capitaux propres</i>
Solde au 31 Décembre 2007	77 970	528 518	65 808	672 296
• Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2007			-8 210	-8 210
• Variation des primes et réserves (6)		57 598		57 598
• Affectation du résultat social 2007			-57 598	-57 598
• Report à nouveau débiteur			1 164	1 164
• Résultat de l'exercice 2008			62 842	62 842
Solde au 31 Décembre 2008	77 970	586 116	62 842	726 928
• Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2008			-7 812	-7 812
• Variation des primes et réserves		55 030		55 030
• Affectation du résultat social 2008			-55 030	-55 030
• Résultat de l'exercice 2009			46 493	46 493
Solde au 31 Décembre 2009	77 970	641 146	46 493	765 609

Le capital social se compose de 3 702 438 parts de 15 euros et de 19 493 milliers d'euros d'émission de Certificats Coopératifs d'Associés souscrits par Crédit Agricole S.A., ainsi que de 2 941 milliers d'euros d'émission de Certificats Coopératifs d'Associés souscrits par le public en 2004. Au 31 décembre 2009, sur les 2 941 milliers d'euros, 2 211 milliers sont détenus par le public, et 730 milliers d'euros par la Caisse Locale des Cantons de Franche-Comté qui assure la liquidité.

NOTE 20 : COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>en milliers d'euros</i>		
	<i>31.12.2009</i>	<i>31.12.2008</i>
Capitaux propres	765 609	726 928
• Fonds pour risques bancaires généraux	15 899	15 899
• Dettes subordonnées et titres participatifs	97 688	108 212
• Dépôts de garantie à caractère mutuel	611	611
Total des fonds propres	879 807	851 650

NOTE 21 : OPERATIONS EFFECTUEES EN DEVISES

Les principales opérations effectuées en devises par le Crédit Agricole de Franche-Comté sont en Franc Suisse, la Suisse étant un pays frontalier.

Le montant global de la contre valeur en euros de l'actif devises est de 922 661 milliers d'euros et de 919 104 milliers d'euros pour le passif.

■ Comptes individuels ■

CONTRIBUTIONS PAR DEVISES AU BILAN

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>	<i>Actif</i>	<i>Passif</i>
• Euro	8 145 013	8 148 570	8 384 264	8 393 326
• Autres devises de l'Union europ.	1 052	1 026	1 289	1 284
• Franc Suisse	916 382	911 959	688 417	679 364
• Dollar	5 144	6 076	4 657	4 669
• Yen	49	43	3	
• Autres devises	34		13	
Valeur brute	9 067 674	9 067 674	9 078 643	9 078 643

NOTE 22 : OPÉRATIONS DE CHANGE, EMPRUNTS ET PRÊTS EN DEVISES

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009		31.12.2008	
	<i>à recevoir</i>	<i>à livrer</i>	<i>à recevoir</i>	<i>à livrer</i>
Opérations de change à terme	32 317	32 259	84 823	84 645
• Devises	16 153	16 153	42 567	42 567
• Euro	16 164	16 106	42 256	42 078
TOTAL	32 317	32 259	84 823	84 645

NOTE 23 : OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

<i>en milliers d'euros</i>	<i>Types d'opérations</i>	<i>Opérations</i>		<i>Total</i>	<i>Total</i>
		<i>de</i>	<i>autres que</i>	<i>31.12.2009</i>	<i>31.12.2008</i>
		<i>couverture</i>	<i>de couverture</i>		
OPÉRATIONS FERMES		766 452	0	766 452	571 730
Opérations de gré à gré		766 452	0	766 452	571 730
• Swaps de taux d'intérêt		0		0	65 250
• Swaps emprunteurs		586 827		586 827	399 605
• Swaps prêteur		179 625		179 625	106 875
OPÉRATIONS CONDITIONNELLES		120 128	0	120 128	115 458
Opérations de gré à gré		120 128	0	120 128	115 458
• Instr. de taux d'intérêts à terme conditionnels :	Achetés	120 128		120 128	115 458
	Vendus			0	
TOTAL		886 580	0	886 580	687 188

■ Comptes individuels ■

OPÉRATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : ENCOURS NOTIONNELS PAR DURÉE RÉSIDUELLE

<i>en milliers d'euros</i>		<i>Répartition par durée restant à courir</i>				
	<i>Total au 31.12.2009</i>			<i>dont opérations effectuées de gré à gré</i>		
	<i>≤ 1 an</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>	<i>≤ 1 an</i>	<i>de 1 à 5 ans</i>	<i>> 5 ans</i>
• Swaps de taux d'intérêts	144 963	388 019	233 469	144 963	388 019	233 469
• Caps, Floors, Collars	0	0	120 128			120 128
Sous total	144 963	388 019	353 597	144 963	388 019	353 597
• Opérations de change à terme				64 576		
Total général	144 963	388 019	353 597	209 539	388 019	353 597

INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME : JUSTE VALEUR

<i>en milliers d'euros</i>		<i>31.12.2009</i>		<i>31.12.2008</i>	
	<i>Total juste valeur</i>	<i>Encours notionnel</i>	<i>Total juste valeur</i>	<i>Encours notionnel</i>	
• Swaps de taux d'intérêt	-17 533	766 452	-17 336	571 730	
• Swaps de devises					
• Caps, Floors, Collars	1 620	120 128	221	115 458	
Sous total	-15 913	886 580	-17 115	687 188	
• Opérations de change à terme					
Total général	-15 913	886 580	-17 115	687 188	

INFORMATION SUR LES SWAPS

VENTILATION DES CONTRATS D'ÉCHANGE DE TAUX D'INTERET

<i>en milliers d'euros</i>		<i>Micro- couverture</i>	<i>Macro- couverture</i>
<i>CONTRATS D'ÉCHANGES DE TAUX D'INTÉRÊTS ET DE DEVISES</i>			
• Contrats d'échanges de taux		9 042	757 410

NOTE 24 : INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DÉRIVÉS

La majeure partie des contreparties bancaires appartient au Groupe (CREDIT AGRICOLE S.A. et BFT).

L'application des techniques du Crédit Agricole SA de mesure du risque de contrepartie sur les produits dérivés nous amène à un risque de crédit potentiel de 2 306 milliers d'euros.

■ Comptes individuels ■

NOTE 25 : ACTIFS DONNÉES ET REÇUS EN GARANTIE

Le Groupe Crédit Agricole participe aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française et aussi par Crédit Agricole Covered Bond. Dans le cadre de ces opérations, la Caisse Régionale a apporté des créances en garantie à Crédit Agricole S.A. respectivement à hauteur de 877 431 milliers d'euros et 127 986 milliers d'euros.

Figure également dans cette rubrique la garantie reçue des Caisses Locales concernant certains prêts accordés par la Caisse régionale à leurs sociétaires, pour un montant de 794 083 milliers d'euros.

NOTE 26 : ENGAGEMENTS DONNÉS AUX ENTREPRISES LIÉES

Une convention de garantie est signée avec Crédit Agricole S.A. Le montant nominal de cette garantie donnée correspond au capital et réserves, soit 719 117 milliers d'euros.

NOTE 27 : PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS

<i>PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS (en milliers d'euros)</i>	<i>31.12.2009</i>	<i>31.12.2008</i>
Intérêts et produits assimilés	324 620	368 695
• sur opérations avec les établissements de crédit	1 061	2 782
• sur opérations internes au Crédit Agricole	15 309	18 686
• sur opérations avec la clientèle	302 620	341 061
• sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 340	5 988
• Produit net sur opérations de macro-couverture		167
• Autres intérêts et produits assimilés	290	11
Intérêts et charges assimilées	213 334	263 063
• sur opérations avec les établissements de crédit	50	1 132
• sur opérations internes au Crédit Agricole	181 242	225 835
• sur opérations avec la clientèle	18 064	26 652
• Charge nette sur opérations de macro-couverture	10 211	0
• sur obligations et autres titres à revenu fixe	3 423	9 069
• Autres intérêts et charges assimilées	344	375
Total Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	111 286	105 632

NOTE 28 : REVENUS DES TITRES

	<i>en milliers d'euros</i>	
<i>Titres à revenus fixes</i>	<i>31.12.2009</i>	<i>31.12.2008</i>
• Titres de placement	902	1 303
• Titres d'investissement	4 438	4 685
Revenus des titres à revenus fixes	5 340	5 988
<i>Titres à revenus variables</i>	<i>31.12.2008</i>	<i>31.12.2007</i>
• Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	20 967	24 941
• Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille	145	0
Revenus des titres à revenus variables	21 112	24 941
TOTAL DES REVENUS SUR TITRES	26 452	30 929

NOTE 29 : PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009			31.12.2008		
	<i>Produits</i>	<i>Charges</i>	<i>Net</i>	<i>Produits</i>	<i>Charges</i>	<i>Net</i>
• sur opérations avec les établissements de crédit	275	29	246	284	48	236
• sur opérations internes au Crédit Agricole	17 472	18 045	-573	15 239	9 434	5 805
• sur opérations avec la clientèle	35 156	59	35 097	32 907	31	32 876
• sur opérations de change	101		101	100	0	100
• sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	530		530	611	0	611
• sur prestations de services financiers	86 392	5 499	80 893	58 659	5 280	53 379
• provision pour risques sur commissions	3 573	473	3 100	2 542	3 575	-1 033
TOTAL	143 499	24 105	119 394	110 342	18 368	91 974

NOTE 30 : GAINS OU PERTES DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
• Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	3 364	1 762
• Solde des opérations de change et instruments financiers à terme	-82	172
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR PORTEFEUILLE DE NÉGOCIATION	3 282	1 934

**NOTE 31 :
GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS**

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
<i>Titres de placement</i>		
• Dotations aux dépréciations	897	3 719
• Reprises de dépréciations	2 938	598
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS	2 041	-3 121
• Plus-values de cession réalisées	16 576	4 400
• Moins-values de cession réalisées	2 147	4 057
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES	14 429	343
• Frais d'acquisition	65	0
SOLDE DES OPÉRATIONS SUR TITRES DE PLACEMENT	-16 405	-2 778
TOTAL GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS	16 405	-2 778

■ Comptes individuels ■

NOTE 32 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
Autres produits d'exploitation bancaire	1 068	25 873
• Produits divers	945	25 364
• Quote part des opérations faites en commun		3
• Reprises provisions	123	506
• Opérations de Crédit bail et assimilés		
Total des autres produits d'exploitation bancaire	1 068	25 873
Autres charges d'exploitation bancaire	175	236
• Charges diverses	120	181
• Quote part des opérations faites en commun	55	42
• Dotations provisions		13
Total des autres charges d'exploitation bancaire	175	236

NOTE 33 : CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

	<i>en milliers d'euros</i>	
<i>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</i>	31.12.2009	31.12.2008
FRAIS DE PERSONNEL		
Salaires et traitements	48 915	49 402
Charges sociales :	24 552	23 934
dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	6 499	6 154
• Intéressement et participation	7 193	9 739
• Impôts et taxes sur rémunérations	6 580	5 998
TOTAL DES CHARGES DE PERSONNEL	87 240	89 073
Refacturation et transferts de charges de personnel	-5 722	-5 474
Frais de personnel nets	81 518	83 599
FRAIS ADMINISTRATIFS :		
• Impôts et taxes	3 985	4 049
• Services extérieurs	44 514	45 168
• Transfert de charges	-344	-109
• Autres frais administratifs		
TOTAL DES CHARGES ADMINISTRATIFS	48 155	49 108
• Refacturation et transferts de charges administratives	-187	-456
Frais administratifs nets :	47 968	48 652
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	129 486	132 251

■ Comptes individuels ■

Effectif moyen par catégorie

<i>Catégories de personnel</i>	<i>31.12.2009</i>	<i>31.12.2008</i>
• Cadres	366	367
• Non cadres	1 128	1 129
TOTAL	1 494	1 496
DONT : France	1 484	1 486
Etranger	10	10
DONT PERSONNEL MIS A DISPOSITION	56	63

Rémunération des Cadres de Direction

• Avantages à court terme	2 357 446
• Avantages à long terme	8 587
• Indemnités de fin de contrat	388 501

Les cadres de direction sont les membres du Comité de Direction.

NOTE 34 : COÛT DU RISQUE

<i>en milliers d'euros</i>	<i>31.12.2009</i>	<i>31.12.2008</i>
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	97 879	50 405
• Dépréciations de créances douteuses	80 064	41 766
• Autres provisions et dépréciations	17 815	8 639
REPRISES DE PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	43 209	29 806
• Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	34 897	27 194
• Autres reprises de provisions et dépréciations (2)	8 312	2 612
VARIATION DES PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS	54 670	20 599
• Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (3)	75	57
• Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (4)	9 874	8 761
• Récupérations sur créances amorties	-801	-856
• Pertes sur risque opérationnel	0	15
COÛT DU RISQUE	63 818	28 576

(1) Dont 5 963 milliers d'euros utilisées en couverture de pertes sur créances douteuses compromises et dont 3 911 milliers d'euros utilisées en couverture de perte sur créances douteuse non compromises.

(2) Dont 44 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

(3) Dont 5 963 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises.

NOTE 35 : RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

<i>en milliers d'euros</i>	31.12.2009	31.12.2008
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
DOTATIONS AUX DÉPRÉCIATIONS		
• De titres d'investissement	0	1 845
• De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	4 219	217
REPRISES DE DÉPRÉCIATIONS		
• De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	99	44
DOTATION OU REPRISE NETTE AUX DÉPRÉCIATIONS		
• De titres d'investissement	0	-1 845
• De parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	-4 120	-173
PLUS-VALUES DE CESSION RÉALISÉES		
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme		267
MOINS-VALUES DE CESSION REALISEES		
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	155	
• Pertes sur créances liées à des titres de participation		
SOLDE DES PLUS ET MOINS-VALUES DE CESSION		
• Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	155	267
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE		
	-4 275	-1 751
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES		
• Plus-values de cession	515	6 717
• Moins-values de cession	124	72
SOLDE EN PERTE OU EN BÉNÉFICE		
	391	6 645
RÉSULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISÉS	-3 884	4 894

NOTE 36 : PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

La Caisse Régionale n'a constaté aucun produit ou charge exceptionnelle.

NOTE 37 - IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

L'impôt sur les bénéfices s'élève à 18 860 milliers d'euros diminué d'une reprise de provision de 44 milliers d'euros pour impôt différé, soit un impôt global de 18 816 milliers d'euros.

NOTE 38 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Aucun évènement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir un impact sur les comptes de l'exercice 2009 n'est intervenu.

NOTE 39 : AFFECTATION DES RÉSULTATS

<i>en milliers d'euros</i>	Résultat à affecter	Affectation des excédents		TOTAL
		Conservés	Distribués	
Résultat comptables après IS :				
• Bénéfice	46 493			
Affectations :				
• Réserve spéciale de plus value à LT				
• Intérêts aux parts aux CL			2 160	2 160
• Rémunérations des C.C.A. détenus par CASA			3 483	3 483
• Rémunérations des C.C.A. des autres détenteurs			526	526
• Réserve légale		30 243		30 243
• Autres réserves		10 081		10 081
TOTAUX	46 493	40 324	6 169	46 493

NOTE 40 : IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES N'AYANT PAS CONCLU AVEC LA FRANCE DE CONVENTION D'ASSISTANCE ADMINISTRATIVE EN VUE DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET L'ÉVASION FISCALES PERMETTANT L'ACCES AUX RENSEIGNEMENTS BANCAIRES

La Caisse Régionale de Franche-Comté ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

NOTE 41 : PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse Régionale de Franche-Comté.

<i>en milliers d'euros</i>	Cabinet PRICE WATERHOUSE COOPERS	%	Cabinet SORECO	%
Audit :				
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	112	100%	57	100%
TOTAUX	112	100%	57	100%

ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET PUBLICITÉ

Le rapport de gestion concernant l'exercice 2009 est tenu à la disposition du public au siège de l'établissement sis 11, avenue Elisée Cusenier – 25084 BESANCON CEDEX 9.

■ **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Sociétaires Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté

11, avenue Elisée Cusenier
25084 Besançon Cedex 9

Mesdames, Messieurs les Sociétaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une

image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Justification des appréciations

La dégradation des conditions de marché et de l'environnement économique a toujours de multiples impacts sur les établissements de crédit, notamment sur leurs activités, leurs résultats et leurs risques. Cette situation crée des conditions spécifiques cette année encore pour la préparation des états financiers au 31 décembre 2009, particulièrement au regard des estimations comptables. C'est dans ce contexte que, en application des dispositions de l'article L.823.9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre Caisse Régionale constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (notes 2.1, 4.1, 9, 14 et 34). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provisions sur base individuelle et non individuelle.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité (note 2.2). Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2009 pour les principales lignes du portefeuille.
- Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 2.2 et 2.8 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination

des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par la société et des informations fournies dans les notes annexes.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Dole, le 23 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié



Soreco SA
Jean-Pierre Jurietti



■ **Rapport spécial
des Commissaires
aux Comptes
sur les Conventions
réglementées**

au 31 décembre 2009

Aux Sociétaires
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté
11, avenue Elisée Cusenier
25084 Besançon Cedex 9

Mesdames, Messieurs les Sociétaires

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Société FRANCHE-COMTÈ DÉVELOPPEMENT FONCIER

Objet : Prestation de gestion, mise à disposition de moyens matériels et humains

Modalités : Les prestations comptabilisées en produits s'élèvent pour l'exercice à 4 294,12 euros hors taxes pour les prestations de services et à 2 250 euros hors taxes pour la mise à disposition de locaux.

Mandataires concernés : Monsieur Nicolas VENARD puis Monsieur Patrick BEAUDON.

Société CAFIC AMORCAGE

Objet : Prestation de gestion, mise à disposition de moyens matériels et humains.

Modalités : Les prestations comptabilisées en produits s'élèvent pour l'exercice à 1 702,32 euros hors taxes pour les prestations de services et à 2 250 euros hors taxes pour la mise à disposition de locaux.

Mandataires concernés : Monsieur Nicolas VENARD puis Monsieur Patrick BEAUDON.

Société CAFIC DÉVELOPPEMENT

Objet : Prestation de gestion, mise à disposition de moyens matériels et humains.

Modalités : Les prestations comptabilisées en produits s'élèvent pour l'exercice à 2 672,14 euros hors taxes pour les prestations de services et à 2 250 euros hors taxes pour la mise à disposition de locaux.

Mandataires concernés : Monsieur Nicolas VENARD puis Monsieur Patrick BEAUDON.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, approuvée au cours d'un exercice antérieur, s'est poursuivie au cours du dernier exercice :

Société CREDIT AGRICOLE FRANCHE-COMTE INVESTISSEMENT

Objet : Prestation de gestion, mise à disposition de moyens matériels et humains.

Modalités : Les prestations comptabilisées en produits s'élèvent pour l'exercice à 5 000 euros hors taxes.

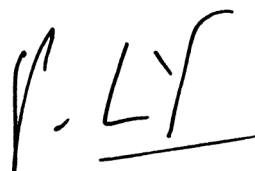
Mandataires concernés : Monsieur Nicolas VENARD puis Monsieur Patrick BEAUDON.

Fait à Neully-sur-Seine et Dole, le 23 février 2010

Les Commissaires aux Comptes

PricewaterhouseCoopers Audit
Pierre Clavié

Soreco SA
Jean-Pierre Jurietti



■ Résolutions de l'Assemblée Générale

au 31 décembre 2009

L'Assemblée Générale propose un vote global des résolutions en fin d'énoncé par le Président des 11 décisions à prendre.

Le vote global est adopté à l'unanimité, par vote à main levée.

1. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2009 ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice 2009 tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

2. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2009 ET QUITUS AUX ADMINISTRATEURS

L'Assemblée Générale, après avoir entendu les rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2009 tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux administrateurs pour leur gestion.

3. CHARGES NON DEDUCTIBLES DE L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

L'Assemblée Générale, sur le rapport du conseil d'administration statuant en application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, approuve le montant global s'élevant à 18 749 euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce

code, ainsi que le montant s'élevant à 6 749 euros, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

4. FIXATION DE L'INTERÊT A SERVIR AUX PARTS SOCIALES

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de servir un intérêt de 3.89 % aux parts sociales du Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté pour l'exercice 2009.

5. AFFECTATION DES RESULTATS

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide, conformément aux dispositions de l'Article 643 du Code Rural, d'affecter, de la manière suivante, le résultat de l'exercice 2009, soit **46 492 542,48 euros**.

RESULTAT DISTRIBUABLE : **46 492 542,48 €**

- Intérêts aux parts sociales

2 160 372,57 €

Dont 11,09 € éligibles à l'abattement

Et 2 160 361,48 € non éligibles

- Rémunération aux Certificats

Coopératifs d'Associés **4 008 165,12 €**

Dont 488 628,32 € éligibles à l'abattement

Et 3 519 536,80 € non éligibles

- Réserve légale :

30 243 003,59 €

- Réserve facultative :

10 081 001,20 €

Conformément à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, le tableau suivant reprend les distributions opérées au cours des trois exercices précédents :

	<i>Intérêts aux parts sociales</i>	<i>Éligibles à l'abattement</i>	<i>Non éligibles à l'abattement</i>
• Versement 2009 au titre de 2008	2 388 072,51	12,90	2 388 059,61
• Versement 2008 au titre de 2007	2 526 913,94	14,33	2 526 899,60
• Versement 2007 au titre de 2006	2 249 231,09	12,15	2 249 218,94
	<i>Rémunération CCA</i>	<i>Donnant droit à l'abattement de droit commun</i>	<i>Non éligibles à l'abattement</i>
• Versement 2009 au titre de 2008	5 424 305,00	417 943,76	5 006 361,24
• Versement 2008 au titre de 2007	5 683 219,20	745 096,40	4 938 122,80
• Versement 2007 au titre de 2006	5 219 588,16	659 129,53	4 560 458,63

6. CONSTATATION DE LA VARIATION DU CAPITAL SOCIAL

L'Assemblée Générale constate que le capital social a varié, de la façon suivante, entre la clôture des exercices 2008 et 2009

- Capital au 31 décembre 2008 (CCA Compris)
77 970 330 euros

- Capital au 31 décembre 2009 (CCA Compris)
77 970 330 euros

7. RENOUVELLEMENT DES CAC

« L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration des mandats devant l'AG des cabinets PricewaterhouseCoopers Audit et SORECO SA, décide de renouveler dans leur fonction, pour une durée de six exercices les deux cabinets sus visé.

L'assemblée Générale prend acte de la nomination de Mr Pierre CLAVIE en qualité de commissaire aux comptes Titulaire pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et Mr Jean-Pierre JURIELLI en qualité de commissaire aux comptes Titulaire pour le cabinet SORECO SA.

L'assemblée générale, prenant acte de l'expiration du mandat devant l'AG de la Société EXCO CAP AUDIT, décide de renouveler dans ses fonctions, pour une durée de six exercices, la société sus visée.

L'assemblée Générale prend acte de la nomination Mr Etienne BORIS et de Mr Serge CLERC en qualité de commissaires aux comptes Suppléant ».

8. APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

L'Assemblée Générale approuve le rapport spécial des Commissaires aux Comptes, tel qu'il lui a été présenté.

9. INDEMNITES AU PRESIDENT ET AUX VICE PRESIDENTS

En application de l'article L 512-36 du Code Monétaire et Financier, l'Assemblée Générale

donne mandat au Conseil d'Administration de fixer le montant des indemnités compensatrices de temps passé à verser au Président et aux Vice Présidents.

10. EMISSION TSR

L'Assemblée Générale autorise un programme d'émission de 100 000 000 € (cent millions) de Titres Subordonnés.

11. POUVOIRS POUR FORMALITE

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

12. VOTE GLOBAL DES RESOLUTIONS

L'assemblée Générale vote à l'unanimité les résolutions 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10 et 11 telles qu'elles lui ont été présentées ;

13. RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'Assemblée Générale doit procéder au renouvellement partiel du Conseil d'Administration pour 3 ans.

• Les Administrateurs dont le mandat expire cette année à renouveler sont :
Messieurs BAUDIER, BEGUIOT, MARMIER, BAULEY, CHEVASSU et DEMESMAY

Au total, ce sont donc 6 postes qui sont à pourvoir.

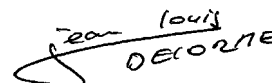
• Sont candidats :
Messieurs BAUDIER, BEGUIOT, MARMIER, BAULEY, CHEVASSU et DEMESMAY

Le vote s'effectue à bulletins secrets.

Tous les candidats sont élus ou réélus par vote à bulletins secrets

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à onze heures vingt-cinq.

Pour copie certifiée conforme
Le Président
Jean-Louis DELORME





www.ca-franchemonte.fr

Siège Social : 11, avenue Élisée Cusenier 25084 Besançon Cedex 9
Tél. 03 81 84 81 84 - Fax 03 81 84 82 82